



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
27 mars 1998

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Vingt-quatrième réunion  
Montréal, 25 au 27 mars 1998

**RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL  
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

**Introduction**

La vingt-quatrième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 25 au 27 mars 1998, précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui se sont tenues au même endroit, les 23 et 24 mars 1998.

Ont participé à la réunion les représentants des pays ci-après, membres du Comité exécutif, conformément à la décision IX/13 de la neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole: Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique (vice-président), Italie, Japon et Suisse;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole: Burkina Faso, Chine, Costa Rica (président), Inde, Jordanie, Pérou et Zimbabwe.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Le président de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, ainsi que des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Amis de la Terre, Pesticide Action Network et Greenpeace assistaient également à la réunion.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La réunion a été ouverte le mercredi 25 mars 1998, à 10 heures, par M. Marco Antonio González (Costa Rica), Président du Comité exécutif. Il a souligné le rôle important joué par le Fonds dans les efforts qu'il déploie avec succès pour protéger la couche d'ozone. L'année 1998 a posé de nouveaux défis, et la seule façon d'y répondre était de prendre des mesures appropriées pour aider les pays visés à l'article 5 à respecter l'échéance. À cette fin, il a envoyé des lettres à tous les pays visés à l'article 5 pour souligner l'importance d'exécuter les projets approuvés par le Fonds. L'urgence de respecter l'échéance et d'aller de l'avant dans le secteur de la production avait également été soulignée à la réunion "Action et priorités du Comité exécutif en 1998" tenue à Paris en janvier 1998. Les pays qui n'en avaient pas encore reçue ont obtenu de l'aide et tous les pays visés à l'article 5 se sont vu rappeler leur engagement à respecter l'échéance de 1999. La majorité des pays industrialisés s'étaient acquittés de leurs obligations et c'était maintenant au tour des pays en développement d'agir dans le même sens. En 1998, le Comité exécutif aura en outre à fournir des directives pour le secteur de la production et pour les projets concernant le bromure de méthyle, auxquels a été affectée la somme de \$US 29 millions. À ce jour, le Fonds a affecté \$US 666 millions à des projets visant à éliminer 96 000 tonnes d'ODS. On s'attend que, d'ici la fin de 1998, les agences d'exécution aient décaissé 70 % de cette somme et éliminé le nombre de tonnes correspondant à ce pourcentage. Cet objectif pourrait être atteint si tous y travaillent de concert, sous la direction du Comité exécutif, du Secrétariat et des Parties au Protocole de Montréal.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION****a) Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. Rapport du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les points suivants:
  - a) Rapport de situation sur la mise en œuvre des plans d'activités pour 1997;
  - b) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 1998;
  - c) Plans d'activités pour 1998 du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale;
  - d) Retards dans l'exécution des projets;
  - e) Jalons pour les projets ne portant pas sur des investissements;
  - f) Forme de présentation des rapports d'achèvement de projets (projets ne portant pas sur des investissements) (ébauche révisée);
  - g) État de la préparation des rapports d'achèvement des projets d'investissement;
  - h) Cofinancement;
  - i) État des démarches en vue du recrutement d'un agent de surveillance et d'évaluation.
6. Rapport du Sous-comité sur l'examen des projets portant sur les points suivants:
  - a) Stratégie et lignes directrices pour les projets d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle;
  - b) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets;
  - c) Coopération bilatérale;
  - d) Programmes de travail;
  - e) Projets d'investissement;
  - f) Coûts liés à la sécurité des technologies à base d'hydrocarbures;
  - g) Projet de lignes directrices sur l'utilisation des technologies à base de dioxyde de carbone liquide dans les projets de production de mousse;
  - h) Surcoûts d'exploitation dans le domaine des compresseurs;

- i) Rapport de situation sur la base de données relatives aux coûts des principales pièces d'équipement.
7. Programme de pays du Mali.
8. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production.
9. Analyse de l'application des technologies à base de HCFC dans les projets financés par le Fonds.
10. Coûts d'administration des agences d'exécution (rapport de situation).
11. Octroi de prêts à des conditions de faveur.
12. Rapport du Groupe de contact du Comité exécutif sur les PME.
13. Agents de traitement.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.
16. Clôture de la réunion.

**b) Organisation des travaux**

3. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

4. Le chef du Secrétariat a présenté le rapport des activités réalisées par le Secrétariat depuis la vingt-troisième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/2). Outre les activités décrites dans ce rapport, il a également informé le Comité exécutif du recrutement d'un consultant et de la poursuite de l'étude sur les prix des produits chimiques. Il a tenu à remercier le PNUE d'avoir accéléré la collecte des données nécessaires. Il a terminé en déclarant que, lorsque le personnel du Secrétariat se rendait à des réunions de réseautage un peu partout dans le monde, il en profitait pour visiter des projets financés par le Fonds.
5. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétariat sur ses activités.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS**

6. Le trésorier a présenté son rapport sur la situation du Fonds et sur l'état des contributions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/3/Rev.1).

7. Il a signalé au Comité que, depuis la vingt-troisième réunion, deux autres Parties non visées à l'article 5, à savoir la Lituanie et le Tadjikistan, avaient ratifié l'Amendement de Londres et apportaient par conséquent leurs contributions au Fonds, même si celles-ci ne figuraient pas encore dans les tableaux.

8. Passant à la question des contributions, il a souligné le fait que, bien que nous soyons déjà presque arrivés au deuxième trimestre de l'année, deux Parties seulement avaient versé leurs contributions pour 1998, de sorte que le taux des versements pour l'année en cours était bien inférieur à 1 %. Par contre, la situation pour 1997 s'était nettement améliorée en raison des paiements effectués par les gouvernements du Japon et des États-Unis d'Amérique. Grâce à ces versements, le taux de paiement 1997 était passé de 49 % à 80 % et, ce qui avait peut-être plus d'importance, cela avait permis de verser aux agences d'exécution les sommes qu'il leur restait à percevoir au titre des projets approuvés par la vingt-troisième réunion du Comité exécutif, ce qui laissait un solde de \$US 20,4 millions à la disposition de la présente réunion. Néanmoins, il restait des arriérés de contributions de \$US 32 millions à percevoir pour 1997 et de \$US 65 millions pour les années précédentes.

9. Le montant des contributions en souffrance pour la période de 1991 à 1996 avait en fait quelque peu augmenté, du fait que l'équivalent en dollars des États-Unis des billets à ordre du gouvernement français pour les années 1994 et 1995 était moins élevé que la valeur comptable inscrite au moment où ces billets avaient été initialement reçus. Des pertes moins importantes avaient été enregistrées lors de l'encaissement des billets à ordre du gouvernement canadien, mais ce dernier avait pleinement compensé les pertes par de nouvelles contributions de maintien de la valeur.

10. Exceptionnellement, la majeure partie des ressources disponibles à la présente réunion était en argent comptant et non en billets à ordre, de sorte qu'aucun retard n'était prévu dans les virements de fonds aux agences des Nations Unies qui avaient dans une certaine mesure souffert du fait de la pénurie de liquidités par rapport aux billets à ordre pour l'exécution des projets approuvés lors de la vingt-troisième réunion. Les problèmes liés aux billets à ordre servant de ressources pouvant être engagées à l'égard des agences des Nations Unies étaient susceptibles de causer des retards répétitifs dans l'affectation des fonds et, par conséquent, dans l'exécution des projets, jusqu'à ce qu'on puisse enfin trouver une solution.

11. Les problèmes continus liés aux billets à ordre ont été motifs de préoccupation et il a été suggéré que la question soit renvoyée au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, notamment le cas des taux de change applicables aux billets à ordre. À cet égard, le représentant de l'Italie a déclaré que le gouvernement français avait toujours versé ses contributions aux organisations multilatérales sous forme de billets à ordre, avec un taux de

change fixe. À son avis, c'est à l'organisation qui encaisse le billet qu'il incombe de le faire le plus tôt possible et non pas au gouvernement de compenser les fluctuations du taux de change.

12. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de l'état du Fonds et des contributions pour la période 1991-1998, en date du 24 mars 1998 (voir annexe I au présent rapport);
- b) de noter que les ressources disponibles au Fonds au 24 mars 1998 s'élèvent à \$US 20 435 788;
- c) de charger le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, d'examiner la question des billets à ordre;
- d) de prendre note, avec satisfaction, du rapport du trésorier.

(Décision 24/1)

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

13. Le représentant du Zimbabwe, président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé de la Belgique, du Canada, du Costa Rica, du Japon, de la Jordanie et du Zimbabwe) a présenté le rapport de la quatrième réunion du sous-comité qui s'est tenue à Montréal les 23 et 24 mars 1998 (UNEP/OzL/ExCom/24/4), contenant les recommandations du sous-comité sur un certain nombre de questions.

14. Le Comité exécutif s'est déclaré satisfait de constater que les progrès importants réalisés par le sous-comité avaient permis d'accélérer le processus de planification et de renforcer les liens de coopération avec les agences d'exécution.

15. Lors du débat général sur le rapport du sous-comité, un certain nombre d'observations ont été formulées.

16. En ce qui concerne les projets de formation ne portant pas sur des investissements, il a été suggéré que les agences d'exécution s'assurent que la formation pourra se poursuivre après quelques années.

17. Le texte du paragraphe 21 du rapport du sous-comité, proposant qu'aucun projet ne soit approuvé dans les pays qui refusent d'accorder des exemptions fiscales, a soulevé certaines inquiétudes car certains pays, notamment d'Afrique, qui font l'objet d'une importante restructuration, appliquent des règles très strictes qui interdisent les exemptions. Il a également été suggéré que des lettres soient envoyées aux États pour les aviser de la nécessité d'octroyer des exemptions fiscales.

18. En ce qui concerne les retards dans la mise en œuvre des projets, il a été avancé qu'un renforcement de la coordination entre les agences d'exécution et les centres nationaux de l'ozone contribuerait à éliminer ces retards.

19. Au sujet du paragraphe 5 du rapport du Sous-comité, le Comité exécutif a pris note de certains éléments qu'il est proposé d'inclure dans le questionnaire que le Secrétariat est en train d'élaborer avec les agences d'exécution en application de la décision 22/12, pour demander aux pays visés à l'article 5 s'ils seront en mesure de respecter l'échéance de 1999 ainsi que les nouvelles mesures de réduction.

**a) Rapport de situation sur la mise en œuvre des plans d'activités pour 1997**

20. Ayant pris note des observations du sous-comité (UNEP/OzLPro/ExCom/24/4, paragraphes 4 à 6), le Comité exécutif a décidé que le processus d'établissement des plans d'activités devrait être inscrit à l'ordre du jour de sa vingt-cinquième réunion.

**(Décision 24/2)**

**b) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 1998**

21. Ayant pris note des observations du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 7 à 19), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter comme objectif l'élimination, d'ici la fin de 1998, de la consommation de 28 541 tonnes ODP et de la production de 11 400 tonnes ODP découlant des projets précédemment approuvés, comme il est indiqué au tableau 4 du plan d'activités général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/6) (en plus du déficit dans l'élimination de la consommation de 5 696 tonnes ODP découlant des plans d'activités pour 1997);
- b) d'adopter le pourcentage de 70 % comme objectif de décaissement par les agences pour les projets approuvés et financés jusqu'à la fin de 1997.

**(Décision 24/3)**

**c) Plans d'activités du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 1998**

22. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 7 à 19), le Comité exécutif a approuvé les plans d'activités du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, sans toutefois approuver les montants de financement qui y figurent, sous réserve des conditions suivantes:

- a) Le déficit dans l'élimination prévue dans les plans d'activités de 1997 devrait être ajouté aux objectifs d'élimination des agences d'exécution pour 1998 pour les projets approuvés jusqu'à la fin 1997;

- b) L'objectif de décaissement pour chacune des agences d'exécution devrait représenter, en 1998, 70 % des fonds approuvés jusqu'à la fin de 1997 pour tous les projets financés;
- c) Les pays ayant connu d'importants retards de mise en œuvre devraient être avisés qu'ils pourraient être exclus des plans d'activités s'ils ne remédiaient pas aux causes des retards;
- d) Les agences devraient disposer d'une marge de manœuvre de 15 % de la valeur totale de leur plan pour revoir l'affectation des fonds aux diverses activités de leurs plans;
- e) Les agences d'exécution devraient inclure dans leurs plans d'activités les renseignements demandés, présentés de façon uniformisée.

**(Décision 24/4)**

23. Le Comité exécutif a décidé en outre:

- a) de charger le Secrétariat d'examiner l'expérience acquise par les agences en matière de réalisation de l'objectif de décaissement mentionné à l'alinéa 22 b) ci-dessus et, à l'issue de cet examen, de proposer des objectifs de rechange qui permettraient de mieux évaluer les résultats des agences;
- b) d'examiner à nouveau, à sa prochaine réunion, la part de financement qui revient aux agences d'exécution dans le cadre des affectations de fonds aux projets d'investissement, en tenant compte de l'examen des résultats.

**(Décision 24/5)**

24. Le Comité exécutif a également décidé:

- a) d'approuver le plan d'activités du PNUE en tenant compte des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les amendements du programme de travail du PNUE;
- b) d'inviter instamment le PNUE à atteindre les mêmes niveaux d'efficacité que les autres agences d'exécution et à inclure dans ses rapports une description plus détaillée des résultats obtenus par rapport aux indicateurs de rendement.

**(Décision 24/6)**

**d) Retards dans l'exécution des projets**

25. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 20 à 23), le Comité exécutif a décidé:



- a) que les projets relativement peu nombreux qui ont pris beaucoup de retard seront abordés au cas par cas à chaque réunion, lorsqu'il serait possible de fournir une orientation appropriée aux agences d'exécution;
- b) d'inviter instamment les agences d'exécution à redoubler d'efforts pour résorber les retards existants et à prendre les mesures nécessaires pour éviter ces retards à l'avenir;
- c) de charger le Secrétariat d'analyser, de concert avec les agences d'exécution, certaines catégories particulières de retard, telles que les faillites, et de lui présenter une note sur la question à sa prochaine réunion.

**(Décision 24/7)**

**e) Jalons pour les projets ne portant pas sur des investissements**

26. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 24 et 25), le Comité exécutif a décidé d'adopter les jalons proposés pour les projets ne portant pas sur des investissements, aux fins d'inclusion dans les futures propositions selon la forme présentée à l'annexe II.

**(Décision 24/8)**

**f) Forme de présentation des rapports d'achèvement de projet (projets ne portant pas sur des investissements)**

27. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 26 et 27), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver la forme de présentation des rapports d'achèvement de projet (projets ne portant pas sur des investissements) figurant à l'annexe III;
- b) qu'un rapport d'achèvement devrait être soumis six (6) mois après l'achèvement du projet;
- c) que le calendrier indiqué dans la décision 23/8 k) pour la présentation des rapports d'achèvement de projets d'investissement s'appliquerait également aux projets ne portant pas sur des investissements, avec un intervalle de trois mois pour permettre aux agences d'exécution d'adopter la nouvelle forme de présentation.

**(Décision 24/9)**

**g) État de la préparation des rapports d'achèvement des projets d'investissement**

28. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 28 à 31), le Comité exécutif a pris note du rapport de situation et il a demandé aux agences d'exécution d'accélérer la préparation des rapports d'achèvement des projets d'investissement.

**(Décision 24/10)**

**h) Cofinancement**

29. Le Comité exécutif a pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 32 et 33) et de sa décision de revenir sur cette question à sa prochaine réunion.

**i) État des démarches en vue du recrutement d'un agent de surveillance et d'évaluation**

30. Ayant pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/4, paragraphes 34 et 35), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport de situation;
- b) de charger le Secrétariat de le tenir informé de l'évolution de la situation;
- c) de recourir à un consultant en attendant que l'agent de surveillance et d'évaluation soit affecté à son poste.

**(Décision 24/11)**

Déclaration du représentant de la Suisse

31. Le représentant de la Suisse a exprimé le souhait que lors de réunions futures, des débats plus approfondis soient tenus lorsque le Comité exécutif serait saisi des rapports du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

32. Le représentant de l'Inde, président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé du Burkina Faso, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Suisse) a présenté le rapport du Sous-comité sur sa réunion tenue à Montréal les 23 et 24 mars 1998 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17), qui contient les recommandations du Sous-comité sur un certain nombre de questions. Dans son intervention, le président a souligné l'important travail du Sous-comité qui a examiné et recommandé pour approbation la stratégie et les lignes directrices sur le secteur du bromure de méthyle, ainsi que les projets et activités soumis pour approbation dans ce

secteur. Il a proposé d'éliminer le mot "investissement" du titre du document sur la stratégie car les projets ne portant pas sur des investissements étaient également visés. Sa proposition a été acceptée.

**a) Stratégie et lignes directrices pour les projets d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle**

33. Ayant examiné les observations et les recommandations pertinentes du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 6 à 14), ainsi que les propositions présentées dans la salle, le Comité exécutif a approuvé le texte amendé de la stratégie et des lignes directrices pour le secteur du bromure de méthyle (annexe IV).

**(Décision 24/12)**

34. La représentante de Pesticide Action Network, prenant également la parole au nom des Amis de la Terre, a félicité le Fonds pour les efforts qu'il a menés à ce jour pour aider les pays visés à l'article 5 à éliminer le bromure de méthyle. Elle a invité instamment le Comité exécutif et les agences d'exécution à suivre la recommandation figurant aux paragraphes 18 et 20 de la stratégie et des lignes directrices nouvellement adoptées. Le Comité exécutif devrait, pour le moins, s'assurer que les propositions de projets et les rapports finals tiennent compte de la contribution des parties prenantes prévues dans ces textes et des résultats d'une telle contribution. Elle a aussi invité instamment les agences d'exécution, lors de la préparation de projets, et le Comité exécutif, lors de l'examen des projets proposés, à suivre la recommandation (paragraphes 19 et 25) de prendre en considération les incidences sur l'environnement et la santé humaine dans leur choix de solutions de rechange. Bien que la priorité du Fonds multilatéral soit de faciliter l'élimination des ODS, les fonds publics ne devraient pas être utilisés pour promouvoir d'autres produits chimiques qui présentent des risques pour l'environnement ou la santé humaine.

Projets et activités dans le secteur du bromure de méthyle

35. Ayant examiné les observations et les recommandations pertinentes du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 15 à 23), le Comité exécutif a décidé:

- a) de ne pas approuver pour le moment la proposition de projet de l'Algérie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/31) mais de la conserver dans le programme de travail de l'ONUDI. Lorsque l'Algérie aura présenté un engagement approprié sur la ratification de l'Amendement de Copenhague, l'ONUDI fera un nouvel examen du projet à la lumière de celui de la Tunisie, afin de déterminer s'il est vraiment nécessaire d'avoir deux projets distincts et, dans l'affirmative, elle soumettra de nouveau la proposition à l'examen de la vingt-cinquième réunion;
- b) de différer la proposition de projet de la Colombie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/32), étant entendu qu'elle pourrait lui être soumise de nouveau à la fin de 1998, lorsqu'il ferait une récapitulation de l'utilisation des fonds affectés, à condition que le montant de \$US 29 millions ne soit pas complètement

utilisé. Il serait alors possible d'envisager à ce moment d'approuver des projets concernant des cultures qui ne font pas partie de la liste des priorités. Sinon, on pourrait reprendre le projet une fois que les lignes directrices auront été examinées et révisées afin d'inclure des cultures qui ne figurent pas actuellement sur la liste des priorités;

- c) d'approuver le projet de démonstration sur des solutions de rechange à l'emploi du bromure de méthyle pour la fumigation des sols en horticulture à l'Institut de recherche agricole du Kenya (KARI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/33), pour un montant de \$US 328 900, plus 13% de coûts d'appui, soit \$US 42 757;
- d) de différer la proposition de projet de la République populaire démocratique de Corée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/34). Sous réserve de la soumission par ce pays d'une lettre sur sa ratification de l'Amendement de Copenhague, l'ONUDI pourrait proposer un nouveau projet ne portant pas sur des investissements, de type transfert d'information;
- e) d'approuver le projet de démonstration sur des solutions de rechange à l'emploi du bromure de méthyle en horticulture et pour la fumigation des produits de consommation en République arabe syrienne (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/35), pour un montant de \$US 509 850, plus 13 % de coût d'appui, soit \$US 66 281, sous réserve que cette approbation ne crée pas de précédent et qu'aucun dépense ne soit faite tant que le Secrétariat n'aurait pas reçu de lettre tenant lieu de rapport de situation approprié et confirmant l'engagement de la République arabe syrienne à ratifier l'Amendement de Copenhague;
- f) d'approuver le projet de démonstration sur des solutions de rechange à l'emploi du bromure de méthyle en horticulture (dattes) à la Société méditerranéenne fruitière en Tunisie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/36), pour un montant de \$US 301 730, plus 13 % de coûts d'appui, soit \$US 39 225;
- g) d'approuver le projet de démonstration sur des solutions de rechange à l'emploi du bromure de méthyle sur les sacs de riz empilés, sur les céréales en silo et sur le bois entreposé sous bâches à Vietnam Fumigation Company (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/37), pour un montant de \$US 411 180, plus 13 % de coûts d'appui, soit \$US 53 453, étant entendu que les fonds approuvés pour le projet ne seraient utilisés d'aucune façon pour la démonstration de solutions de rechange au bromure de méthyle à des fins de protection phytosanitaire et de traitement avant l'expédition.

**(Décision 24/13)**

### Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle

36. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 24 à 31) au sujet des 44 demandes de financement pour la préparation de projets de bromure de méthyle figurant dans les programmes de travail de 1998 du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/21), de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/23 et Corr.1) et de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/24) le Comité exécutif a décidé d'approuver toutes les demandes à l'exception de celles qui sont indiquées ci-après. On trouvera à l'annexe V au présent rapport la liste de toutes les propositions approuvées de préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle.

**(Décision 24/14)**

37. Constatant que les gouvernements du Costa Rica et du Pérou venaient juste de faire parvenir une lettre indiquant leur intention de ratifier l'Amendement de Copenhague dans un délai de neuf mois et se conformant aux conditions établies, le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition du PNUD sur la préparation de projets dans le sous-secteur du bromure méthyle dans ces pays, aux niveaux de financement indiqués à l'annexe V.

**(Décision 24/15)**

38. Le Comité exécutif a décidé que les demandes ci-après ne seront pas approuvées, mais qu'elles seront néanmoins conservées dans les programmes de travail pour 1998, en attendant que les pays intéressés aient soumis une lettre déclarant leur intention de ratifier l'Amendement dans un délai de neuf mois, après quoi le Comité pourrait être ressaisi de ces propositions:

#### PNUD

- Chine: Préparation d'un projet de démonstration sur des solutions de remplacement du bromure de méthyle
- Liban: Préparation d'un projet de démonstration sur des solutions de remplacement du bromure de méthyle
- Philippines: Préparation d'un projet de démonstration sur des solutions de remplacement du bromure de méthyle
- Tanzanie: Préparation d'un projet de démonstration sur le bromure de méthyle
- Zambie: Préparation d'un projet de démonstration sur des solutions de remplacement du bromure de méthyle.

#### ONUDI

- Chine: Préparation d'un projet de démonstration (fumigation de céréales).
- République dominicaine: Préparation d'un projet de démonstration (tabac, cucurbitacées, fleurs, tomates).
- El Salvador: Préparation d'un projet de démonstration (tabac, brocoli, cucurbitacées).

Honduras:	Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates, cucurbitacées, fraises).
Inde:	Préparation d'un projet de démonstration (fumigation de céréales).
Indonésie:	Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates, poivre).
Macédoine:	Préparation d'un projet de démonstration sur le bromure de méthyle (tabac, poivre, tomates).
Nicaragua:	Préparation d'un projet de démonstration (tabac, cucurbitacées, semis).
Roumanie:	Préparation d'un projet de démonstration (tomates, concombres, fraises, céréales).
Sénégal:	Préparation d'un projet de démonstration (tabac, arachides).
Zambie:	Préparation d'un projet de démonstration (tabac, fleurs).

**(Décision 24/16)**

Banque Mondiale

39. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphe 30), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver les projets ci-après pour cause d'insuffisance de renseignements:

Argentine:	Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle.
Turquie:	Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle.

**(Décision 24/17)**

40. Le Comité exécutif a noté que la Banque mondiale a retiré sa demande de préparation de projets de recyclage du bromure de méthyle au Zimbabwe, à l'issue d'entretiens sur l'opportunité d'examiner de tels projets aux fins de financement à ce stade.

41. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 27 à 29), le Comité exécutif a décidé:

- a) que, dans les cas où un projet serait retiré du programme de travail conformément à cette procédure, les agences d'exécution pourraient présenter des propositions de rechange dans la mesure où elles sont compatibles avec le niveau de financement global permis;
- b) de souligner qu'il importe que les agences d'exécution veillent à ce que les travaux de préparation de projets, notamment dans le domaine du bromure de méthyle, soient exécutés avec soin et minutie pour assurer la réussite du projet;
- c) d'inviter instamment les agences d'exécution à envisager de faire appel à des experts locaux et à prendre contact avec les pays visés à l'article 2 en vue d'y recruter des experts de ces gouvernements qui travailleraient contre des

rémunérations moins élevées ou à titre gratuit, ce qui offrirait le double avantage de diminuer les coûts et d'offrir des connaissances précieuses;

- d) de différer, pour une période de 15 mois, les projets ne figurant pas sur la liste des cultures prioritaires aux fins de fumigation des sols, prévues dans la stratégie sur le bromure de méthyle, en attendant que cette stratégie fasse l'objet d'une révision, après quoi les projets pourraient être soumis de nouveau pour examen, conformément aux nouveaux critères de recevabilité, sauf si la consommation de bromure de méthyle était à la hausse. En conséquence, les deux propositions suivantes de l'ONUDI ont été différées:
- i) Côte d'Ivoire: Préparation d'un projet de démonstration (cacao);
  - ii) Paraguay: Préparation d'un projet de démonstration (fumigation du coton).

**(Décision 24/18)**

Activités du programme du PNUE, ne portant pas sur des investissements dans le domaine du bromure de méthyle

42. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 32 à 35), le Comité exécutif a décidé d'approuver les activités ci-après ne portant sur des investissements dans le domaine du bromure de méthyle, qui figurent dans les amendements du programme de travail du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/22, paragraphes 17 à 26), avec les niveaux de financement et les conditions indiqués:

- |  |  |
|--|--|
| a) Cahier d'information sur le bromure de méthyle  | \$US 60 000, plus 13% de coût d'appui, soit \$US 7 800   |
| b) Compilation d'études de cas sur les applications réussies de solutions commerciales à faible impact pour remplacer le bromure de méthyle  | \$US 40 000, plus 13% de coût d'appui, soit \$US 5 200   |
| c) Compilation de législations pour les organismes de réglementation de pays visés à l'article 5 qui encouragent l'abandon du bromure de méthyle et l'emploi de solutions de rechange  | \$US 50 000, plus 13% de coût d'appui, soit \$US 6 500   |
| d) Ressources techniques et institutionnelles pour les projets de démonstration sur les solutions de rechange au bromure de méthyle  | \$US 30 000, plus 13% de coût d'appui, soit \$US 3 900   |
| e) Plan de politique sectorielle pour l'élimination du bromure de méthyle en Chine, étant entendu qu'un partenariat avec d'autres agences d'exécution pourrait être envisagé et que le financement total, incluant toute assistance bilatérale, ne dépasserait pas \$US 150 000. | \$US 150 000, plus 13% de coût d'appui, soit \$US 19 500 |

**(Décision 24/19)**

43. Le Comité exécutif a également décidé de charger le PNUE de poursuivre l'examen des activités ci-après et, s'il y a lieu, de lui présenter des propositions révisées à sa vingt-cinquième réunion, en tenant compte des études similaires réalisées par d'autres organismes internationaux.

- a) Manuels (5) pour les petits cultivateurs de tomates, de fraises, de cucurbitacées, de serres/semis et de tabac;
- b) Manuel (outil pédagogique) pour les agents de vulgarisation agricole.

**(Décision 24/20)**

44. D'autre part, le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver les activités ci-après, qui pourraient plutôt être entreprises dans le cadre de projets de démonstration:

- a) Ateliers (3) sur l'échange d'expériences entre agriculteurs;
- b) Information et formation pour des projets de démonstration sur le bromure de méthyle.

**(Décision 24/21)**

**b) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets**

i) Projets parapluie en phase finale

45. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 36 à 39), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat et les agences d'exécution de se réunir, à titre prioritaire, avant sa prochaine réunion, afin d'examiner les questions soulevées par les projets parapluie en phase finale, en tenant compte des délibérations de la présente réunion. La réunion demandée aurait notamment à examiner une nouvelle méthodologie éventuelle, applicable à de tels projets, qui permettrait d'obtenir suffisamment d'informations sur les entreprises pour déterminer le niveau de financement et les mesures de protection à adopter pour assurer l'élimination. Le Secrétariat devrait remettre, à la prochaine réunion du comité, un document sur les problèmes rencontrés et les solutions possibles pour accélérer l'approbation de ces projets.

**(Décision /24/22)**

ii) Prorogation de projets de renforcement des institutions

46. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 40 à 43), le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'une certaine souplesse devrait être accordée aux pays en matière d'utilisation des fonds approuvés pour les demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions et que de légères différences dans les virements de fonds entre des



postes budgétaires seraient acceptables, l'essentiel étant de respecter les principes généraux de responsabilité;

- b) que les rapports périodiques pourraient être soumis à la réunion sous forme résumé, mais que les membres du Comité exécutif qui en feront la demande pourront disposer du texte intégral.

**(Décision 24/23)**

iii) Plans de gestion des frigorigènes (PGF)

47. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 44 et 45), le Comité exécutif a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'imposer des conditions trop strictes à la préparation des PGF. Toutefois, au moment de l'approbation, il importe au plus haut point que le pays concerné s'engage sur le plan politique et que le PGF soit complet et de qualité, avec une stratégie couvrant les aspects institutionnels et législatifs de l'élimination des CFC dans l'ensemble du secteur, ainsi qu'une réflexion sur la manière d'aborder le problème du secteur non structuré.

**(Décision 24/24)**

c) **Coopération bilatérale**

48. Ayant examiné les propositions de projets destinées à être financées au titre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et les recommandations pertinentes du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/20 et Corr.1), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes et les conditions décrites à l'annexe V au présent rapport, et il a chargé le trésorier:

- a) de créditer le montant de \$US 124 300 au titre des contributions du gouvernement du Canada pour 1998;
- b) de créditer les montants de \$US 138 600 et \$US 227 650 au titre des contributions du gouvernement de la France pour 1997 et 1998 respectivement;
- c) de créditer \$US 34 400 au titre des contributions du gouvernement de l'Allemagne pour 1997;
- d) de créditer \$US 569 000 au titre des contributions du gouvernement des États-Unis d'Amérique pour 1998.

**(Décision 24/25)**

d) **Programmes de travail**

Programme de travail du PNUD

49. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 58 à 66), le Comité exécutif a décidé d'approuver les volets du programme de travail

du PNUD pour 1998 qui ne portent pas sur le bromure de méthyle, sous réserve des amendements présentés ci-après pour certains projets et activités particuliers. La liste de tous les projets et activités approuvés figure à l'annexe V au présent rapport.

**(Décision 24/26)**

Bangladesh: Préparation de projets dans le secteur de la récupération/recyclage de frigorigènes

République dominicaine: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

El Salvador: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

Gabon: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

Niger: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes.

50. Le Comité exécutif a décidé de reporter la suite à donner aux cinq propositions ci-dessus à sa vingt-cinquième réunion, où l'on s'attend à ce que les coûts définitifs des projets soient connus.

**(Décision 24/27)**

Nigeria: Préparation de huit projets dans le secteur des mousses

51. Le Comité exécutif a décidé de ne pas statuer sur cette proposition en attendant que le Nigeria mette la dernière main à son programme de pays.

**(Décision 24/28)**

Prorogation de projets de renforcement des institutions au Bangladesh, au Costa Rica, à Cuba, en Inde, au Kenya, au Mexique, en Thaïlande, à Trinité-et-Tobago, en Uruguay et au Venezuela.

52. Le Comité exécutif a noté que les propositions ci-dessus ont été retirées car elles ont été présentées par erreur, de façon prématurée.

République démocratique du Congo: Préparation d'un projet parapluie dans le secteur des mousses

Mongolie: Préparation d'un projet parapluie dans le secteur des mousses

53. Le Comité exécutif a décidé de ne pas statuer sur ces deux propositions en attendant l'achèvement de ses programmes de pays.

**(Décision 24/29)**

Brésil: Prorogation du projet de renforcement des institutions

54. Le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet au niveau de financement de

\$US 270 000, plus 13 % de coûts d'appui (\$US 35 100), et de faire part au Brésil de sa préoccupation devant les faibles taux de décaissement et d'élimination d'ODS dans le pays, ainsi que les obstacles d'ordre réglementaire (tels que l'imposition de droits de douane sur les équipements financés par le Fonds).

**(Décision 24/30)**

Colombie: Prorogation du projet de renforcement des institutions

55. Le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet au niveau de financement de \$US 212 000, plus 13 % de coûts d'appui (\$US 27 560), et de faire part à la Colombie de sa préoccupation devant la faible quantité d'ODS éliminées.

**(Décision 24/31)**

56. Dans le cadre de son examen des demandes de prorogation ci-dessus, le Comité exécutif a décidé d'inviter les agences d'exécution à présenter l'information la plus récente dont elles disposent dans les sommaires des projets et les profils des pays qu'elles préparent.

**(Décision 24/32)**

Amendements du programme de travail du PNUE

57. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 67 à 70), le Comité exécutif a décidé d'approuver les volets du programme de travail du PNUE ne portant pas sur le bromure de méthyle, sous réserve des amendements ci-après pour certains projets et activités particuliers. La liste de tous les projets et activités approuvés figure à l'annexe V au présent rapport.

**(Décision 24/33)**

Malawi: Prorogation du projet de renforcement des institutions.

58. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de reporter sa décision à sa prochaine réunion, en attendant d'obtenir des éclaircissements sur un certain nombre de questions soulevées au cours des délibérations;
- b) de charger le Secrétariat d'écrire au gouvernement du Malawi et au PNUE pour d'une part, les aviser que le Comité exécutif se préoccupe du fait que les fonds affectés ne devraient être utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés, avec seulement les écarts mineurs nécessaires, et d'autre part, pour souligner la nécessité d'accélérer l'exécution du programme.

**(Décision 24/34)**

Honduras: Plan de gestion des frigorigènes;

St-Kitts-et-Nevis: Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes;

59. Le Comité exécutif a noté que les deux propositions ci-dessus ont été retirées.

Programme de travail de l'ONUDI

60. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 71 à 82), le Comité exécutif a décidé d'approuver les volets du programme de travail de l'ONUDI pour 1998 ne portant pas sur le bromure de méthyle, sous réserve des amendements ci-après pour certains projets et activités particuliers. La liste des projets et activités approuvés figure à l'annexe V au présent rapport.

**(Décision 24/35)**

Demandes de renforcement des institutions:

Bosnie-Herzégovine: Mise en place d'un secrétariat de l'ozone;

Qatar: Mise en place d'un secrétariat de l'ozone;

Yougoslavie: Mise en place d'un secrétariat de l'ozone.

61. Le Comité exécutif a décidé de différer sa décision sur les trois projets ci-dessus en attendant l'approbation des programmes de pays.

**(Décision 24/36)**

Arabie saoudite: Mise en place d'un secrétariat de l'ozone

62. Le Comité exécutif a décidé d'envoyer une lettre à l'Arabie Saoudite pour lui demander instamment de ne pas demander de financement au Fonds multilatéral.

**(Décision 24/37)**

République arabe syrienne: Renforcement de la commission générale des affaires environnementales, aux fins d'activités relatives au PGF

63. Le Comité exécutif a décidé de ne pas donner suite au projet ci-dessus en attendant la présentation des documents d'appui pertinents.

**(Décision 24/38)**

Maroc: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

64. Le Comité exécutif a pris note du retrait de la proposition ci-dessus.

Nigeria: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

65. Le Comité exécutif a décidé de différer l'examen de la proposition ci-dessus en attendant

l'achèvement de la préparation du programme de pays du Nigeria.

**(Décision 24/39)**

Yougoslavie: Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes

66. Le Comité exécutif a approuvé la demande ci-dessus, en notant que l'ONUDI a fait l'effort de ne demander qu'un montant très modeste afin de conserver cet élément dans le programme de pays de la Yougoslavie.

**(Décision 24/40)**

Cuba: Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des aérosols à IMEFA

67. Le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver la demande ci-dessus, jugeant qu'il était prématuré d'entreprendre des travaux dans le sous-secteur pharmaceutique.

**(Décision 24/41)**

Cuba: Préparation d'un projet d'investissement (hôpitaux) dans le secteur de la réfrigération commerciale

68. Le Comité exécutif a approuvé la proposition à titre exceptionnel, étant entendu que les questions de politique relatives à l'octroi de prêts à des conditions de faveur devront être réglées avant que le projet ne puisse démarrer.

**(Décision 24/42)**

Mexique: Préparation de projets dans le secteur de la production

69. Le Comité exécutif a décidé de différer l'examen de cette proposition, à la demande du Mexique.

**(Décision 24/43)**

Yougoslavie: Préparation de projets d'investissement dans le secteur des solvants (CF-113) à Hemofarm

70. Le Comité exécutif a décidé de différer l'examen de cette proposition en attendant l'achèvement de la préparation du programme de pays de la Yougoslavie.

**(Décision 24/44)**

Programme de travail de la Banque mondiale

71. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphes 83 à 88), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail de la Banque mondiale pour 1998, sous réserve des amendements ci-après pour certains projets et activités particuliers. La liste des projets et activités approuvés figure à l'annexe V au présent rapport.

**(Décision 24/45)**

Argentine: Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération, des halons et des MAC

72. Le Comité exécutif a approuvé la proposition au niveau de financement de \$US 60 000, plus 13 % de coût de soutien, soit \$US 7 800, en soulignant que les projets d'investissement découlant de la préparation de projets ne devraient pas être approuvés tant que le Comité n'aurait pas reçu l'assurance que tous les obstacles de nature réglementaire ont été levés.

**(Décision 24/46)**

Chili: Préparation de projets pour la phase III du programme des enchères

Uruguay: Préparation de projets pour l'établissement d'un programme national d'élimination des utilisations résiduelles de CFC

73. Le Comité exécutif a pris note du retrait des deux projets ci-dessus.

Tunisie: Préparation de projets dans les secteurs des aérosols et des mousses

74. Le Comité exécutif a noté que le volet aérosols des projets a été retiré et il a approuvé un financement de \$US 25 000, plus 13 % de coût de soutien, soit \$US 3 250.

**(Décision 24/47)**

75. Le Comité exécutif a décidé que le montant total des fonds recommandés pour les projets approuvés des programmes de travail du PNUD et de la Banque mondiale pour 1998 inclura les avances versées à ces agences à la vingt-troisième réunion, à savoir:

PNUD: \$US 256 000, plus 13% de coûts d'appui, soit \$US 33 280

Banque mondiale: \$US 275 600, plus 13% de coûts d'appui, soit \$US 35 828.

**(Décision 24/48)**

Préparation de projets dans le secteur de la production

76. Le Comité exécutif a pris note des observations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphe 88).

### Retards dans la mise en œuvre et préparation de projets

77. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphe 53), le Comité exécutif a décidé que les agences d'exécution ne devraient pas présenter pas de propositions de préparation de projets s'il existe au niveau des politiques dans le pays en cause, des entraves à une exécution active et diligente. De plus, dans les cas où des contributions de contrepartie seraient nécessaires pour assurer l'exécution, et pour éviter tout retard dans la mise en œuvre, l'agence d'exécution devrait être avisée de la disponibilité des contributions de contrepartie avant de soumettre les projets.

**(Décision 24/49)**

#### **e) Projets d'investissement**

78. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphes 46 à 53), le Comité exécutif a approuvé, aux fins de financement, les projets dont il avait été saisi à sa vingt-troisième réunion, sous réserve des conditions spécifiées dans les recommandations formulées par le Secrétariat dans les fiches d'évaluation des projets, ainsi que des amendements et conditions ci-après dans le cas de certains projets particuliers. La liste des projets approuvés figure à l'annexe V au présent rapport.

**(Décision 24/50)**

Chine: Projet parapluie visant l'achèvement de l'élimination des CFC dans les aérosols d'usage général à NCLI et à Fujiang Light Industry Co. (Banque mondiale)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/25)

79. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphe 48), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, étant entendu qu'il s'agissait d'un projet parapluie de phase finale pour des utilisations non pharmaceutiques dans le secteur des aérosols.

**(Décision 24/51)**

Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/27)

- a) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 et élimination de la consommation de halon 1301 vierge à Vijay Fire Protection Systems Ltd. (PNUD)
- b) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 et élimination de la consommation de halon 1301 vierge à Nitin Fire Protection Industries Ltd., Bombay (PNUD)
- c) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 et élimination de la consommation de halon 1301 vierge à New Ages Industries, Bombay (PNUD)

- d) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 et élimination de la consommation de halon 1301 vierge à Steelage Industries Limited, Minimax Division/Chennai (PNUD)
- e) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 et élimination de la consommation de halon 1301 vierge à Vimal Industrial Safety Equipment Corporation, Baroda - Gujrat (PNUD)
- f) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 à Atkins, New Delhi (PNUD)
- g) Reconversion de la production d'extincteurs à base de halon 1211 et élimination de la consommation de halon 1301 vierge à Ashoka Engineering Co., New Delhi (PNUD)

80. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphe 49), le Comité exécutif a décidé d'approuver les sept projets ci-dessus, sous réserve que la reconversion au CO<sub>2</sub> se poursuive au taux indiqué après l'achèvement du projet, ou que les coûts d'exploitation liés au CO<sub>2</sub> fassent l'objet de nouveaux calculs et que tous coûts non recevables soient remboursés. Ces projets seront entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle établie par le PNUD, qui devrait être soumise à l'examen du Comité exécutif.

**(Décision 24/52)**

Thaïlande: Projet parapluie visant la reconversion de la réfrigération commerciale pour remplacer le CFC-12 par du HCFC-134a et le CFC-11 par du HCFC-141b comme agent de gonflage de la mousse d'isolation dans 224 petites et moyennes entreprises (Kulthorn Engineering Co Ltd.) (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/29)

81. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphe 55), le Comité exécutif a décidé:

- a) de différer l'examen de ce projet;
- b) qu'à titre exceptionnel, le projet devrait être conservé dans le plan d'activités de la Banque mondiale pour 1997;
- c) qu'il sera présenté au Comité exécutif, d'une part, des renseignements sur la méthode de calcul de la consommation confirmée de CFC qui lui permettront de déterminer le niveau de financement de ce projet, et d'autre part, des précisions quant à l'assurance donnée par le gouvernement de la Thaïlande concernant son engagement à réaliser l'élimination.

**(Décision 24/53)**



Thaïlande: Élimination des ODS utilisées dans la production de réfrigérateurs domestiques à Hitachi Consumer Products (Thailand) Co. Ltd., (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/29)

82. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphe 56), le Comité exécutif a décidé:

- a) que seuls les éléments déterminés par le Secrétariat comme étant admissibles seront considérés aux fins de financement;
- b) que le financement des coûts d'exploitation sera approuvé sur la base du barème de coûts convenu précédemment pour des projets similaires en Thaïlande, mais que cette mesure ne devrait pas constituer un précédent;
- c) d'approuver ce projet au niveau de financement de \$US 253 381, plus 13% de coûts d'appui, soit \$US 32 939.

**(Décision 24/54)**

Turquie: Reconversion à des agents de gonflage de mousse sans CFC, de la production de panneaux isolants en polyuréthane (PU), de mousse pour vaporisation/in situ et de mousse à composant unique, à Izopoli Yapi Elemantari Taahhuet Sanayii ve Ticaret Ltd. Sti.(Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/23/30 et Corr. 1)

83. Ayant pris note de la recommandation du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/17, paragraphe 57), le Comité exécutif a décidé d'approuver ce projet au niveau de financement de \$US 1 141 500, plus 13 % de coûts d'appui, soit \$US 148 395, à titre de financement des coûts non liés à l'incendie et de l'adaptation d'une machine requise pour ramener la capacité de production de panneaux de mousse à son niveau d'avant l'incendie, compte tenu des sommes versées par l'assurance.

**(Décision 24/55)**

Équipements à détruire ou à rendre inutilisables

84. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphe 52), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver l'ensemble des projets d'investissement, sous réserve que leur mise en œuvre ne commencerait pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'ait été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction;
- b) qu'aucun projet ne devrait être préparé dans les cas où les pays ou les entreprises en cause n'acceptent pas que les équipements soient détruits.

**(Décision 24/56)**

**f) Coûts liés à la sécurité des technologies à base d'hydrocarbures (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/28)**

85. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphes 90 et 91), le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat de poursuivre ses travaux en vue de l'achèvement du rapport afin de le lui présenter à sa vingt-cinquième réunion en juillet 1998, pour qu'il puisse en examiner les aspects techniques. Les lignes directrices relatives aux coûts liés à la sécurité des technologies à base d'hydrocarbures seront préparées sur la base des conclusions du Comité après l'examen du rapport, et elles seront appliquées aux projets soumis pour approbation à la vingt-sixième réunion.

**(Décision 24/57)**

**g) Projet révisé de lignes directrices sur l'application des technologies à base de dioxyde de carbone liquide dans les projets du secteur des mousses (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/39)**

86. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphes 92 et 93), le Comité exécutif a décidé d'approuver les lignes directrices révisées figurant à l'annexe VI au présent rapport.

**(Décision 24/58)**

**h) Surcoûts d'exploitation des compresseurs (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/40 et Corr.1)**

87. Ayant pris note des observations et des recommandations du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro.ExCom/24/17, paragraphes 94 à 97), le Comité exécutif a décidé de différer l'examen de cette question. Le représentant de l'Inde avait un certain nombre d'observations à formuler, et il a été invité à les présenter en détail par écrit.

**(Décision 24/59)**

**i) Rapport sur la base de données relatives aux coûts des principales pièces d'équipement (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/41 et Corr.1)**

88. Le Comité exécutif a pris note des observations du Sous-comité sur ce point.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMME DE PAYS DU MALI**

89. Le représentant du PNUE/IE a présenté le programme de pays du Mali (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/42).

90. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le programme de pays du Mali, en soulignant que cette approbation n'entraînait nullement celle des projets qui y figurent ni de leur niveau de financement;
- b) d'inviter le gouvernement du Mali à lui présenter chaque année des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de pays, conformément à sa décision concernant la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Établi selon la présentation approuvée, le rapport initial, couvrant la période du 27 mars 1998 au 31 décembre 1998, devrait être soumis au Secrétariat du Fonds le 1<sup>er</sup> mai 1999 au plus tard;
- c) d'approuver le montant de \$US 70 000 et \$US 9 100 de coûts d'appui pour le renforcement des institutions, à titre d'amendement du programme de travail du PNUE pour 1998;
- d) de demander au PNUE de procéder au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement des institutions, les décaissements ultérieurs étant conditionnels à la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'avancement d'un plan de gestion des frigorigènes (Décision 20/4).

**(Décision 24/60)**

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-GROUPE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION**

91. La représentante du Canada a présenté le rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/43) de la cinquième réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production, qui s'est tenue à Washington, D.C., du 17 au 19 février 1998. Elle a déclaré que d'énormes progrès avaient été réalisés à cette réunion, et notamment que la Chine avait fourni des données préliminaires sur le secteur de la production conformément à la décision 19/36 du Comité exécutif.

92. Au cours de l'examen du rapport, des membres se sont inquiétés du fait que l'élaboration des lignes directrices pour le secteur de la production n'était pas encore terminée, tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une question extrêmement complexe qui comporte des aspects à la fois techniques et politiques. Un certain nombre d'observations ont également été formulées sur l'utilité d'étudier des projets hypothétiques. Il serait difficile, a-t-on dit, d'élaborer une série prédéterminée de lignes directrices, alors que les pays intéressés n'avaient fourni que très peu d'information et que les chiffres communiqués pour une vaste gamme de coûts potentiels faisaient l'objet d'opinions très diverses. Le principe fondamental était qu'il fallait verser des dédommagements suffisants pour la perte imposée à l'entreprise concernée.

93. Le représentant de la Banque mondiale a rappelé que son organisation avait collaboré avec la Chine sur un certain nombre de propositions dans le secteur de la production, qui pourraient

être soumises à la fin de l'année, sous réserve que l'examen technique soit terminé en mai 1998, faute de quoi, elles ne pourraient être présentées qu'en 1999.

94. À la suite de nouveaux débats au sein du sous-groupe et ayant à l'esprit sa décision antérieure (19/36) d'exiger des pays visés à l'article 5 qu'ils soumettent des renseignements sur leur capacité de production d'ici au 31 décembre 1996, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver l'utilisation par le Secrétariat de \$US 600 000 pour effectuer des vérifications techniques;
- b) que le Secrétariat prenne des dispositions pour que les vérifications techniques soient effectuées conformément à la décision 19/36 dans les pays qui ont présenté des renseignements satisfaisants sur le secteur de la production en suivant la présentation convenue et sous réserve des observations pertinentes éventuelles des membres du sous-groupe;
- c) que les demandes de financement de plans sectoriels et de préparation de projets pourront être soumises à l'attention du Comité exécutif dès que des renseignements auront été reçus, conformément à l'alinéa b) ci-dessus;
- d) de charger le sous-groupe de poursuivre, à sa prochaine réunion, l'examen des questions liées au calendrier et au financement des activités relevant du secteur de la production.

**(Décision 24/61)**

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: ANALYSE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES À BASE DE HCFC DANS LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS**

95. Le Secrétariat a présenté le rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/44), en rappelant la décision 23/20, dans laquelle le Comité chargeait le Secrétariat "d'élaborer un document d'analyse avec des chiffres sur le nombre de projets présentés pour financement qui utilisent des technologies à base de HCFC pour déterminer si, dans des secteurs précis, plus particulièrement dans le secteur de la mousse, il y avait une tendance à utiliser davantage ou moins de HCFC".

96. Quelques membres ont déclaré que le rapport confirmait malheureusement leurs craintes, à savoir qu'il y avait une augmentation importante de l'emploi des HCFC dans les projets réalisés au cours des deux années précédentes, notamment dans le domaine de la mousse rigide.

97. Le Comité exécutif a réitéré ses préoccupations devant une telle tendance et a invité instamment les agences d'exécution à continuer de s'assurer que les projets utilisant des HCFC sont totalement justifiés. Il a également été proposé que le titre des projets indique explicitement la solution retenue. Il était convenu que le Secrétariat continuerait de suivre la situation et qu'il en rendrait compte annuellement au Comité exécutif.

98. Le représentant de Greenpeace a signalé que l'examen de la question des HCFC soulève la question connexe des HFC. À son avis, compte tenu de l'inclusion des HFC dans le groupe des six gaz à effet de serre dont les émissions devraient être réduites aux termes du Protocole de Kyoto, la double crise de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète ne doit plus être traitée comme deux questions distinctes. Les HFC ne devraient pas être considérés comme une solution à long terme pour remplacer les CFC et les HCFC.

99. Le Comité exécutif a pris note du rapport du Secrétariat et des observations formulées à ce sujet.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: COÛT ADMINISTRATIF DES AGENCES D'EXÉCUTION (RAPPORT DE SITUATION)**

100. Le chef du Secrétariat a présenté le rapport sur cette question (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/45). Il a déclaré qu'après en avoir débattu avec le Secrétariat, le consultant chargé de la question avait rédigé un texte acceptable de memorandum de discussion sur lequel il allait se fonder dans ses entretiens avec les agences d'exécution.

101. Des préoccupations ont été exprimées quant au temps consacré à la résolution de cette question et le Secrétariat a été invité instamment à redoubler d'efforts dans ce domaine.

102. Le Comité exécutif a pris note du rapport du Secrétariat et des observations faites à son sujet.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: OCTROI DE PRÊTS À DES TAUX DE FAVEUR**

103. Le représentant des États-Unis a présenté une proposition sur cette question (UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/46). Il a rappelé que l'octroi de prêts à des conditions de faveur, ainsi que celui de subventions, a été expressément prévu dans le texte convenu relativement à l'article 10 du Protocole de Montréal amendé.

104. À l'issue d'un échange de vues, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter les membres du Comité exécutif à soumettre par écrit au Secrétariat, avant la fin du mois d'avril, leurs observations sur la question de l'octroi de prêts à des conditions de faveur;
- b) de charger le Secrétariat de diffuser ces points de vue à tous les membres du Comité exécutif avant la vingt-cinquième réunion du Comité;
- c) d'inviter la Banque mondiale à présenter les résultats de son étude sur les prêts à des conditions de faveur à la vingt-cinquième réunion du Comité exécutif et de

soumettre à nouveau sa proposition de projet sur l'octroi de prêts à des conditions de faveur, en vertu de la décision 23/30;

- d) d'entreprendre, à sa vingt-cinquième réunion, des débats de fond sur la question de l'octroi de prêts à des conditions de faveur.

**(Décision 24/62)**

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PME**

105. Le président a rappelé la décision 23/54 du Comité exécutif, qui demandait à ce que le groupe de contact reçoive des renseignements sur l'inventaire des projets approuvés des PME ayant déjà reçu un financement, sur les études et enquêtes nationales sur les PME, ainsi que sur les observations éventuelles des membres du groupe. À ce jour, seuls la Chine, l'Inde et le Mexique ont fait parvenir leurs rapports au Secrétariat.

106. Le président a annoncé par ailleurs que le Pérou assurerait dorénavant la présidence du groupe de contact.

107. Le Comité exécutif a décidé que les agences d'exécution, les pays et les membres du groupe de contact devraient soumettre leurs rapports ou leurs points de vue au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1998, afin que le groupe de contact puisse coordonner l'élaboration d'un nouveau rapport qu'il lui soumettra sa prochaine réunion.

**(Décision 24/63)**

## **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: AGENTS DE TRAITEMENT**

108. Le Secrétariat a expliqué que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour comme suite à la décision 23/55 du Comité exécutif, mais qu'aucun document n'avait été reçu à ce sujet.

109. Compte tenu des points de vue divergents exprimés par les membres du Comité exécutif qui ont pris la parole, celui-ci a pris note de l'absence d'entente sur la question.

## **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

### Transfert de technologies

110. Au nom du groupe informel sur le transfert de technologies, le représentant de la Belgique a indiqué que le groupe s'était réuni au cours de la vingt-deuxième, de la vingt-troisième et de la présente réunions du Comité exécutif afin d'élaborer des recommandations sur les mesures à prendre pour éliminer les obstacles potentiels au transfert de technologies respectueuses de la couche d'ozone. Bien que le groupe eût mené de longs débats en vue d'arriver à une position

commune, comme le lui avait demandé la huitième Réunion des Parties, il n'a pas été en mesure d'aboutir à un consensus.

#### Déclaration du président de la neuvième Réunion des Parties

111. Prenant la parole en sa qualité de président de la neuvième Réunion des Parties, M. Won-Hwa Park (République de Corée) a déclaré que le Fonds multilatéral était une illustration de la parfaite coopération entre des pays visés à l'article 2 et des pays visés à l'article 5, unis dans la mise en application d'un accord international sur l'environnement. Il a rappelé que les Parties devront à garder à l'esprit la question de la reconstitution des ressources du Fonds au-delà de 1999.

#### Ratification des amendements

112. La représentante du Canada a indiqué que son gouvernement avait déposé l'instrument de ratification de l'Amendement de Montréal du Protocole de Montréal.

113. Le représentant de la Jordanie a déclaré que son gouvernement avait accepté en principe l'Amendement de Montréal et qu'il avait l'intention d'entamer le processus d'approbation au cours des prochains mois.

#### Prochaine réunion du Comité exécutif

114. En application de la décision 23/56, le Comité exécutif a confirmé que sa vingt-cinquième réunion se tiendrait à Montréal, du 29 au 31 juillet 1998, et qu'elle serait précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui auraient lieu les 27 et 28 juillet 1998.

### **POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT**

115. À sa séance de clôture, le 27 mars 1998, le Comité exécutif a adopté le présent rapport en se fondant sur le projet de rapport publié sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/L.1.

### **POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION**

116. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le président a déclaré la réunion close le vendredi 27 mars 1998 à 14 heures.

**FONDS MULTILATÉRAL  
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

**État du Fonds au 24 mars 1998  
en US \$**

<b>REVENUS</b>	
<b>Contributions reçues</b>	
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés	636,050,225
- Billets à ordre en main	64,586,107
<b>Coopération bilatérale</b>	20,103,027
<b>Intérêts créditeurs</b>	51,438,138
<b>Revenus divers</b>	3,333,905
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>775,511,402</b>
<b>AFFECTATIONS ET PROVISIONS</b>	
<b>PNUD</b>	<b>211,778,806</b>
<b>PNUE</b>	<b>31,533,349</b>
<b>ONUDI</b>	<b>153,540,860</b>
<b>Banque mondiale</b>	<b>313,490,728</b>
<b>Total des affectations aux agences d'exécution</b>	<b>710,343,743</b>
<b>Coûts du Secrétariat Comité exécutif (1991-1998)</b>	<b>24,367,844</b>
- comprennent les fonds pré pour les contrats du personnel jusqu'en 2001	
<b>Activités de surveillance et de l'évaluation approuvés au vingt-deuxième réunion du Comité exécutif</b>	<b>261,000</b>
<b>Coopération bilatérale</b>	<b>20,103,027</b>
<b>Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre de nouveaux projets bilatéraux</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS</b>	<b>20,435,788</b>



FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS 1991 - 1998  
AU 24 MARS 1998

DESCRIPTION	1991 (US \$)	1992 (US \$)	1993 (US \$)	1994 (US \$)	1995 (US \$)	1996 (US \$)	1997 (US \$)	1998 (US \$)	TOTAL (US \$)
CONTRIBUTIONS PROMISES	53,308,224	72,797,293	108,923,724	142,630,330	142,404,091	147,905,193	157,144,159	157,313,204	982,426,218
VERSEMENTS EN ESPÈCES	46,350,898	61,817,895	97,700,638	123,654,263	117,873,127	100,470,415	86,991,823	1,191,165	636,050,225
ASSISTANCE BILATÉRALE	480,000	1,726,772	2,282,736	4,874,062	5,568,635	2,010,661	3,160,161	0	20,103,027
BILLETS À ORDRE	0	0	0	0	5,782,232	23,819,350	34,984,525	0	64,586,107
TOTALE DES VERSEMENTS	46,830,898	63,544,667	99,983,374	128,528,325	129,223,994	126,300,427	125,136,508	1,191,165	720,739,359
CONTRIBUTIONS CONTESTÉES	0	0	0	0	0	8,098,267	0	0	8,098,267
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	6,477,326	9,252,626	8,940,350	14,102,005	13,180,097	13,506,499	32,007,651	156,122,039	253,588,592
% VERSEMENTS/ENGAGEMENT	87.85%	87.29%	91.79%	90.11%	90.74%	85.39%	79.63%	0.76%	73.36%

INTÉRÊTS CRÉDITEURS	540,614	1,757,933	3,025,097	5,701,779	11,211,677	11,606,895	17,594,143	0	51,438,138
REVENUS DIVERS	703,334	522,219	216,520	651,433	428,554	263,321	548,524	0	3,333,905

TOTAL DES REVENUS	48,074,846	65,824,819	103,224,991	134,881,537	140,864,225	138,170,643	143,279,176	1,191,165	775,511,402
-------------------	------------	------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-------------

MONTANT CUMULATIFS	1991 - 1993	1994 - 1996	1991 - 1996	1991 - 1997	1991 - 1998
TOTAL DES ENGAGEMENTS	235,029,241	432,939,614	667,968,855	825,113,014	982,426,218
TOTAL DES VERSEMENTS	210,358,939	384,052,746	594,411,685	719,548,194	720,739,359
% AGE DU TOTAL DES ENGAGEMENTS	89.50%	88.71%	88.99%	87.21%	73.36%
TOTAL DES REVENUS	217,124,656	413,916,405	631,041,061	774,320,237	775,511,402
TOTAL DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	24,670,302	48,886,868	73,557,170	105,564,820	261,686,859
% AGE DU TOTAL DES ENGAGEMENTS	10.50%	11.29%	11.01%	12.79%	26.64%
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS POUR LES ÉCONOMIES EN TRANSITION	24,670,102	31,567,833	56,237,935	66,593,609	78,707,109
% AGE DU TOTAL DES ENGAGEMENTS	10.50%	7.29%	8.42%	8.07%	8.01%

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1998  
AU 24 MARS 1998

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2,719,451	1,189,215	0	0	1,530,236
AUTRICHE	1,589,409	0	0	0	1,589,409
AZERBAIJAN	215,902	0	0	0	215,902
BÉLARUS	537,459	0	0	0	537,459
BELGIQUE	1,851,248	0	0	0	1,851,248
CANADA	5,700,741	0	0	0	5,700,741
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	477,741	0	0	0	477,741
DANEMARK	1,318,383	0	0	0	1,318,383
FINLANDEE	1,134,636	0	0	0	1,134,636
FRANCE	11,773,570	0	0	0	11,773,570
ALLEMAGNE	16,615,295	0	0	0	16,615,295
GRÈCE	698,237	1,950	0	0	696,287
HONGRIE	257,245	0	0	0	257,245
ISLANDE	55,124	0	0	0	55,124
IRLANDE	385,868	0	0	0	385,868
ISRAEL	491,522	0	0	0	491,522
ITALIE	9,550,235	0	0	0	9,550,235
JAPON	28,361,303	0	0	0	28,361,303
LIECHTENSTEIN	18,375	0	0	0	18,375
LUXEMBOURG	128,623	0	0	0	128,623
MONACO	18,375	0	0	0	18,375
PAYS BAS	2,916,979	0	0	0	2,916,979
NOUVELLE-ZÉLANDE	440,992	0	0	0	440,992
NORVÈGE	1,028,982	0	0	0	1,028,982
POLOGNE	620,145	0	0	0	620,145
PORTUGAL	505,303	0	0	0	505,303
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,176,728	0	0	0	8,176,728
SLOVENIE	151,591	0	0	0	151,591
ESPAGNE	4,341,016	0	0	0	4,341,016
SUÈDE	2,255,491	0	0	0	2,255,491
SUISSE	2,223,335	0	0	0	2,223,335
TURKMENISTAN	59,718	0	0	0	59,718
UKRAINE	2,094,712	0	0	0	2,094,712
ROYAUME-UNI	9,766,137	0	0	0	9,766,137
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38,833,333	0	0	0	38,833,333
TOTAL	157,313,204	1,191,165	0	0	156,122,039

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1997  
AU 24 MARS 1998

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2,719,451	2,719,451	0	0	0
AUTRICHE	1,589,409	1,589,409	0	0	0
AZERBAIJAN	215,902	0	0	0	215,902
BÉLARUS	537,459	0	0	0	537,459
BELGIQUE	1,851,248	1,851,248	0	0	0
BULGARE	68,000	68,000 *	0	0	0
CANADA	5,700,741	4,437,741	860,635	29,585	372,780
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	376,958	376,958	0	0	0
DANEMARK	1,318,383	1,318,383	0	0	0
FINLANDEE	1,134,636	907,708	93,490	0	133,438
FRANCE	11,773,570	0	1,720,136	10,053,434	0
ALLEMAGNE	16,615,295	2,769,216	0	13,846,079	0
GRÈCE	698,237	698,237	0	0	0
HONGRIE	257,245	257,245	0	0	0
ISLANDE	55,124	0	0	0	55,124
IRLANDE	385,868	385,868	0	0	0
ISRAËL	491,522	367,999	0	0	123,523
ITALIE	9,550,235	0	0	0	9,550,235
JAPON	28,361,303	22,689,043	0	0	5,672,260
LIECHTENSTEIN	18,375	18,375	0	0	0
LUXEMBOURG	128,623	128,623	0	0	0
MONACO	18,375	18,363	0	0	12
PAYS BAS	2,916,979	0	0	2,916,979	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	440,992	440,992	0	0	0
NORVÈGE	1,028,982	0	0	0	1,028,982
POLOGNE	620,145	620,145	0	0	0
PORTUGAL	505,303	505,303	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,176,728	0	0	0	8,176,728
SLOVAQUIE	151,591	151,591	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	592,583	592,583	0	0	0
ESPAGNE	4,341,016	4,341,016	0	0	0
SUÈDE	2,255,491	1,804,393	0	0	451,098
SUISSE	2,223,335	2,189,435	33,900	0	0
TURKMENISTAN	59,718	0	0	0	59,718
UKRAINE	1,365,867	0	0	0	1,365,867
ROYAUME-UNI	9,766,137	1,627,690	0	8,138,448	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38,833,333	34,116,809	452,000	0	4,264,524
TOTAL	157,144,159	86,991,823	3,160,161	34,984,525	32,007,651

\* Contribution supplémentaire volontaire

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
1991- 1997 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS  
AU 24 MARS 1998

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	14,889,293	14,142,365	746,928	0	0
AUTRICHE	7,801,649	7,669,859	116,628	0	15,162 *
AZERBAÏJAN	279,084	0	0	0	279,084
BÉLARUS	1,073,829	0	0	0	1,073,829
BELGIQUE	10,439,537	10,439,537	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	897,207	897,207	0	0	0
CANADA	30,648,861	26,514,534	3,047,118	714,428	0
CHYPRE	148,670	148,670	0	0	372,781
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3,226,531	3,226,531	0	0	0
DANEMARK	6,717,981	6,512,981	205,000	0	0
FINLANDE	5,709,270	5,378,902	196,930	0	133,438
FRANCE	60,371,664	32,029,327	3,308,239	21,288,134	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	89,030,762	63,444,604	1,355,296	24,230,862	0
GRÈCE	3,636,581	3,636,581	0	0	0
HONGRIE	1,678,170	1,678,170	0	0	0
ISLANDE	296,191	241,067	0	0	55,124
IRLANDE	1,884,522	1,884,522	0	0	0
ISRAËL	2,066,258	1,942,735	0	0	123,523
ITALIE	43,592,742	28,644,156	0	0	14,948,586
JAPON	126,862,345	121,190,085	0	0	5,672,260
KOWEÏT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	98,731	98,731	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	628,175	628,175	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	78,162	78,150	0	0	12
PAYS BAS	15,343,665	12,426,686	0	2,916,979	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	2,369,528	2,369,528	0	0	0
NORVÈGE	5,465,964	4,436,982	0	0	1,028,982
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	1,095,069	1,093,463	0	0	1,606
PORTUGAL	2,213,583	2,213,583	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	62,990,339	0	0	0	62,990,339
SINGAPOUR	531,221	459,245	71,976	0	0
SLOVAQUIE	1,107,963	981,196	0	0	126,767
SLOVENIE	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
ESPAGNE	20,873,441	20,873,441	0	0	0
SUÈDE	11,526,906	11,075,808	0	0	451,098
SUISSE	11,339,418	11,062,918	276,500	0	0
TURKMENISTAN	116,321	0	0	0	116,321
UKRAÏNE	2,791,263	785,600	0	0	2,005,663
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	49,862,812	34,427,108	0	15,435,705	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	212,584,903	197,571,967	10,748,412	0	4,264,524
OUBÈKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS -TOTAL	817,014,747	634,859,059	20,103,027	64,586,107	97,466,553
Contributions contestées	8,098,267	0	0	0	8,098,267 **
TOTAL	825,113,014	634,859,059	20,103,027	64,586,107	105,564,820

\* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

\*\* Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues et sont indiqués ici sous forme de total

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
1991- 1996 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS  
AU 24 MARS 1998

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	12,169,842	11,422,914	746,928	0	0
AUTRICHE	6,212,240	6,080,450	116,628	0	15,162 *
AZERBAIJAN	63,182	0	0	0	63,182
BÉLARUS	536,370	0	0	0	536,370
BELGIQUE	8,588,289	8,588,289	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	829,207	829,207	0	0	0
CANADA	24,948,120	22,076,793	2,186,483	684,843	0
CHYPRE	148,670	148,670	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2,849,573	2,849,573	0	0	0
DANEMARK	5,399,598	5,194,598	205,000	0	0
FINLANDEE	4,574,634	4,471,194	103,440	0	0
FRANCE	48,598,094	32,029,327	1,588,103	11,234,700	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	72,415,467	60,675,388	1,355,296	10,384,783	0
GRÈCE	2,938,344	2,938,344	0	0	0
HONGRIE	1,420,925	1,420,925	0	0	0
ISLANDE	241,067	241,067	0	0	0
IRLANDE	1,498,654	1,498,654	0	0	0
ISRAEL	1,574,736	1,574,736	0	0	0
ITALIE	34,042,507	28,644,156	0	0	5,398,351
JAPON	98,501,042	98,501,042	0	0	0
KOWEIT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	80,356	80,356	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	499,552	499,552	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	59,787	59,787	0	0	0
PAYS BAS	12,426,686	12,426,686	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1,928,536	1,928,536	0	0	0
NORVÈGE	4,436,982	4,436,982	0	0	0
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	474,924	473,318	0	0	1,606
PORTUGAL	1,708,280	1,708,280	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	54,813,611	0	0	0	54,813,611
SINGAPOUR	531,221	459,245	71,976	0	0
SLOVAQUIE	956,372	829,605	0	0	126,767
SLOVENIA	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	3,201,108	3,171,108	30,000	0	0
ESPAGNE	16,532,425	16,532,425	0	0	0
SUÈDE	9,271,415	9,271,415	0	0	0
SUISSE	9,116,083	8,873,483	242,600	0	0
TURKMENISTAN	56,603	0	0	0	56,603
UKRAINE	1,425,396	785,600	0	0	639,796
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	40,096,675	32,799,418	0	7,297,257	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	173,751,570	163,455,158	10,296,412	0	0
OUBÈKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	659,870,588	547,867,237	16,942,866	29,601,583	65,458,903
Contributions contestées	8,098,267	0	0	0	8,098,267 **
TOTAL	667,968,855	547,867,237	16,942,866	29,601,583	73,557,170

\* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

\*\* Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues et sont indiqués ici sous forme de total

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
1994 - 1996 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS  
AU 24 MARS 1998

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETTS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	7,845,588	7,142,371	703,217	0	0
AUTRICHE	4,123,053	3,991,263	116,628	0	15,162 *
AZERBAIJAN	63,182	0	0	0	63,182
BÉLARUS	160,066	0	0	0	160,066
BELGIQUE	5,452,741	5,452,741	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	529,218	529,218	0	0	0
CANADA	16,253,343	14,215,350	1,353,150	684,843	0
CHYPRE	122,023	122,023	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,918,089	1,918,089	0	0	0
DANEMARK	3,517,291	3,312,291	205,000	0	0
FINLANDEE	3,064,031	2,960,591	103,440	0	0
FRANCE	31,398,558	14,829,791	1,588,103	11,234,700	3,745,964
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	46,731,522	35,009,821	1,336,918	10,384,783	0
GRÈCE	1,882,874	1,882,874	0	0	0
HONGRIE	871,800	871,800	0	0	0
ISLANDE	156,911	156,911	0	0	0
IRLANDE	993,714	993,714	0	0	0
ISRAËL	1,268,293	1,268,293	0	0	0
ITALIE	22,449,969	17,051,618	0	0	5,398,351
JAPON	65,152,008	65,152,008	0	0	0
KOWEIT	0	0	0	0	0
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	52,304	52,304	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	331,238	331,238	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	52,304	52,304	0	0	0
PAYS BAS	7,997,927	7,997,927	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1,255,284	1,255,284	0	0	0
NORVÈGE	2,894,111	2,894,111	0	0	0
PANAMA	16,915	16,915	0	0	0
POLOGNE	1,606	0	0	0	1,606
PORTUGAL	1,176,693	1,176,693	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	31,159,609	0	0	0	31,159,609
SINGAPOUR	209,324	169,324	40,000	0	0
SLOVAQUIE	597,218	470,451	0	0	126,767
SLOVENIA	61,290	0	0	0	61,290
AFRIQUE DU SUD	1,992,053	1,962,053	30,000	0	0
ESPAGNE	11,022,275	11,022,275	0	0	0
SUÈDE	6,010,335	6,010,335	0	0	0
SUISSE	5,979,856	5,737,256	242,600	0	0
TURKMENISTAN	56,603	0	0	0	56,603
UKRAINE	0	0	0	0	0
ÉMIRATS ARABES UNIS	0	0	0	0	0
ROYAUME-UNI	26,270,127	18,972,870	0	7,297,257	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	113,750,001	107,015,699	6,734,302	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	424,841,347	341,997,807	12,453,358	29,601,583	40,788,600
Contributions contestées	8,098,267	0	0	0	8,098,267 **
TOTAL	432,939,614	341,997,807	12,453,358	29,601,583	48,886,867

\* Arriérés de contributions retenus à titre de coopération bilatérale

\*\* Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues et sont indiqués ici sous forme de total

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOL DE MONTRÉAL  
1991- 1993 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS  
AU 24 MARS 1998

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	4,324,254	4,280,543	43,711	0	0
AUTRICHE	2,089,187	2,089,187	0	0	0
AZERBAIJAN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	376,304	0	0	0	376,304
BELGIQUE	3,135,548	3,135,548	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	299,989	299,989	0	0	0
CANADA	8,694,777	7,861,444	833,333	0	0
CHYPRE	26,647	26,647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	931,484	931,484	0	0	0
DANEMARK	1,882,307	1,882,307	0	0	0
FINLANDEE	1,510,603	1,510,603	0	0	0
FRANCE	17,199,536	17,199,536	0	0	0
GEORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	25,683,945	25,665,567	18,378	0	0
GRÈCE	1,055,470	1,055,470	0	0	0
HONGRIE	549,125	549,125	0	0	0
ISLANDE	84,156	84,156	0	0	0
IRLANDE	504,940	504,940	0	0	0
ISRAEL	306,443	306,443	0	0	0
ITALIE	11,592,538	11,592,538	0	0	0
JAPON	33,349,034	33,349,034	0	0	0
KOWEIT	286,549	286,349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	28,052	28,052	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	168,314	168,314	0	0	0
MALTE	28,052	28,052	0	0	0
MONACO	7,483	7,483	0	0	0
PAYS BAS	4,428,759	4,428,759	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	673,252	673,252	0	0	0
NORVÈGE	1,542,871	1,542,871	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473,318	473,318	0	0	0
PORTUGAL	531,587	531,587	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	23,654,002	0	0	0	23,654,002
SINGAPOUR	321,897	289,921	31,976	0	0
SLOVAQUIE	359,154	359,154	0	0	0
SLOVENIA	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	1,209,055	1,209,055	0	0	0
ESPAGNE	5,510,150	5,510,150	0	0	0
SUÈDE	3,261,080	3,261,080	0	0	0
SUISSE	3,136,227	3,136,227	0	0	0
TURKMENISTAN	0	0	0	0	0
UKRAINE	1,425,396	785,600	0	0	639,796
ÉMIRATS ARABES UNIS	559,639	559,639	0	0	0
ROYAUME-UNI	13,826,548	13,826,548	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	60,001,569	56,439,459	3,562,110	0	0
OUZBÈKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	235,029,241	205,869,431	4,489,508	0	24,670,302

## **ANNEXE II**

### **JALONS POUR LES PROJETS NE COMPORTANT PAS D'INVESTISSEMENTS**

#### **Démarches juridiques**

- Présentation de l'accord de subvention au bénéficiaire
- Signature de l'accord de subvention
- Appel d'offres
- Octroi de contrats

#### **Premières étapes de la mise en œuvre du projet**

- Planification de réunions préliminaires dans le cadre du projet (à l'exclusion des réunions où les principales activités sont les rencontres)
- Mission initiale dans le pays bénéficiaire (le cas échéant)
- Début des activités du projet au niveau du pays, suivant les indications du pays visé à l'article 5 intéressé

#### **Réalisation des objectifs intermédiaires**

- Achèvement de la collecte des données (le cas échéant)
- Résultats intermédiaires (documentation, projets de réglementations ou de lois, si ce n'est pas l'activité principale)
- Livraison du matériel (le cas échéant)

#### **Achèvement du projet et suivi**

- Achèvement de l'activité principale (atelier/formation/documents, s'il s'agit de l'activité principale) par l'agence.
- Approbation des résultats par le gouvernement et/ou le Comité Exécutif (programmes de pays, stratégies, propositions de lois ou de réglementations)
- Soumission du rapport d'achèvement



**ANNEXE III****MODE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS  
(PROJETS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS)****SECTION 1 : DONNÉES RELATIVES AU PROJET**

- 1.1 Pays/région/mondial :
- 1.2 Numéro du projet: (*selon l'inventaire*)
- 1.3 Titre du projet :
- 1.4 Date d'approbation du projet :
- 1.5 Type d'activité: ([  ] Programme de pays, [  ] Renforcement des institutions,  
[  ] Formation, [  ] Réseautage, [  ] Échange d'information, [  ] Atelier).
- 1.6 Agence d'exécution :
- 1.7 Agence d'exécution locale/  
Intermédiaire financier :
- 1.8 Agence nationale de coordination :
- 1.9 Date d'achèvement prévue :
- 1.10 Date d'achèvement effective :
- 1.11 Date du rapport d'achèvement du projet :
- 1.12 Rapport d'achèvement établi par :  
*(Agence d'exécution/agence nationale)*

**SECTION 2 : SOMMAIRE ANALYTIQUE**

ÉLÉMENT	PLAN/APPROUVÉ	RÉEL	OBSERVATIONS
Réalisation des objectifs du projet (utiliser dans la mesure du possible des indicateurs quantifiables)			
Budget et dépenses (\$US)			
Exécution du projet (nombre de mois)			
Durée du projet			
Activités de mise en route du projet d'après les indications du pays visé à l'article 5 concerné			
Présentation de l'accord de subvention au bénéficiaire			
Signature de l'accord de subvention			
Appel d'offres			
Octroi de contrats			
Équipement livré			
Activité principale achevée (ex: atelier, formation, etc.)			
Soumission du rapport d'achèvement			

*Évaluation globale du projet: Courte description (maximum: 200 mots) de la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints, de la façon et du degré d'utilisation des résultats du projet, des principaux problèmes rencontrés et des leçons retenues.*

## SECTION 3 : BUDGET ET DÉPENSES

L'information contenue dans la présente section a trait aux rapports de situation sur les dépenses encourues au moment de préparer le rapport d'achèvement, étant entendu qu'un rapport financier complet sera établi à titre de supplément après la fermeture des comptes du projet.

### (A) RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

#### 3.1 Sommaire

POSTE	BUDGET (PRÉVU) (SUS)	DÉPENSES (À CE JOUR) (SUS)	DIFFÉRENCE/ OBSERVATIONS (SUS)
Coûts d'investissement			
Coûts d'exploitation			
Imprévus			
Total			

#### 3.2 Budget et dépenses des coûts d'investissement

POSTE*	BUDGET	DÉPENSES	DIFFÉRENCE	RAISON
<b>Total</b>				

\* Liste du matériel approuvé dans le document du projet (le matériel supplémentaire devrait être identifié comme tel)

#### 3.3 Budget et dépenses des coûts d'exploitation

ANNÉE	POSTE*	APPROBATION			DÉPENSE		
		Coût unitaire	N <sup>bre</sup> d'employés**	Total	Coût unitaire	N <sup>bre</sup> d'employés***	Total
	(Ex: salaires)						
	(Ex: communications)						
	<b>Total</b>						

\* Liste des éléments de surcoûts d'exploitation dans le document du projet

\*\* Nombre d'employés pris en compte dans le calcul des coûts d'exploitation

\*\*\* Nombre d'employés au moment de l'achèvement du projet

3.4 Budget et dépenses des imprévus

FONDS POUR IMPRÉVUS	POSTE(s)	DÉPENSES
	<b>Total Approuvé Différence</b>	

(B) **FORMATION ET ATELIERS**3.1 Budget et dépenses

POSTE*	BUDGET	DÉPENSES	DIFFÉRENCE	RAISON
<b>Total</b>				

\* Liste de tous les postes de dépense approuvés dans le document du projet

3.2 Budget et dépenses des imprévus

FONDS POUR IMPRÉVUS	POSTE(s)	DÉPENSES
	<b>Total Approuvé Différence</b>	

(C) **PROGRAMME DE PAYS, ÉCHANGE D'INFORMATION ET RÉSEAUTAGE**3.1 Budget et dépenses

POSTE*	APPROUVÉ	DÉPENSES	DIFFÉRENCE	RAISON
<b>Total</b>				

\* Liste de tous les postes de dépense approuvés dans le document du projet

**SECTION 4 : EFFICACITÉ DE LA MISE EN OEUVRE**

POSTE	OUI	NON	RETARD/OBSERVATIONS
4.1 <u>Calendrier du projet</u>			
Durée du projet			
Activités de projet au niveau du pays, d'après les indications du pays visé à l'article 5 concerné			
Présentation de l'accord de subvention au bénéficiaire			
Signature de l'accord de subvention			
Appel d'offres			
Octroi de contrats			
Équipement livré			
Principale activité achevée (ex: atelier, formation, etc.)			
Soumission du rapport d'achèvement			
4.2 <u>Équipement(<i>le cas échéant</i>)</u>			
Quantité prévue			
Qualité spécifiée			
Retards			
4.3 <u>Formation</u>			
Quantité prévue			
Qualité spécifiée			
Retards			

4.4 Veuillez décrire tous problèmes graves rencontrés lors de l'exécution du projet et la principale raison des retards.

## SECTION 5 : RÉSULTATS ET IMPACT

Résultats*	Conformes au plan		Évaluation de l'impact				Indicateurs**
	Oui	Non	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Inacceptable	
1							
2							

\* Dressez la liste des résultats, un par an, dans l'ordre décrit dans le document du projet.

\*\* Les indicateurs doivent être précisés afin de valider la cote accordée dans l'évaluation de l'impact des résultats. Les indicateurs doivent être choisis de façon à montrer dans quelle mesure les résultats ont été utilisés par l'utilisateur final. Deux exemples sont présentés dans le tableau ci-après, à titre d'illustration.

Type de projet	Résultats	Évaluation de l'impact	Indicateurs
Formulation du programme de pays	Programme de pays bien conçu	Satisfaisant	Fréquence à laquelle le programme de pays est utilisé comme référence. Précision des données du programme de pays.
Renforcement des institutions	Bureau de l'ozone qui fonctionne bien	Satisfaisant	Données précises communiquées au Secrétariat de l'ozone en temps opportun. Mesures prises pour promouvoir l'élimination des ODS

## SECTION 6 : ÉVALUATION GLOBALE DU PROJET

Évaluez l'ensemble du projet dans la grille ci-dessous en vous fondant sur trois indicateurs, à savoir l'impact du projet, le coût et la rapidité d'exécution (prévus et réels).

- Très satisfaisant, dépasse les attentes
- Satisfaisant, comme prévu
- Satisfaisant, mais pas autant que prévu
- Insatisfaisant, inférieur aux attentes
- Inacceptable

Observations du gouvernement :

## SECTION 7 : LEÇONS TIRÉES DU PROJET

Veillez indiquer les leçons tirées de ce projet qui pourraient être utiles aux projets futurs.

## ANNEXE IV

### **STRATÉGIE ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROJETS DANS LE SECTEUR DU BROMURE DE MÉTHYLE**

#### **STRATÉGIE POUR LE SECTEUR DU BROMURE DE MÉTHYLE**

1. La stratégie a pour but d'aider le Comité exécutif dans l'affectation des ressources au secteur du bromure de méthyle au cours des prochains quinze mois. Il est recommandé que la stratégie et les lignes directrices soient réévaluées après cette période.
2. Les responsables des politiques nationales dans les pays visés à l'article 5 doivent être mieux renseignés sur les solutions de rechange au bromure de méthyle et les faiblesses que renferme l'information fournie par certains défenseurs du bromure de méthyle. La priorité doit être accordée aux programmes d'éducation et aux transferts de technologie. Le moment doit être bien choisi et les restrictions sur l'utilisation du bromure de méthyle doivent tenir compte de la disponibilité des solutions de rechange.

#### **Catégories de pays**

3. Les utilisateurs mondiaux de bromure de méthyle peuvent être classés en trois grandes catégories : i) les pays qui utilisent le bromure de méthyle à des fins autres que la quarantaine et la préparation avant l'expédition<sup>1</sup>, ii) les pays qui sont devenus de nouveaux utilisateurs ou dont la consommation de bromure de méthyle a connu une hausse marquée au cours des dernières années et iii) les pays qui ne consomment pas de bromure de méthyle ou qui n'en consomment pas plus de 300 kg par an pour des utilisations non exemptées.

#### **Amendement de Copenhague**

4. Les dispositions sur le bromure de méthyle mises de l'avant dans le Protocole de Montréal ne s'appliquent qu'aux pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague. Les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague sont invités instamment à le faire et devraient être informés de l'appui offert aux pays signataires pour financer les projets de réduction en vue de l'élimination du bromure de méthyle. Les pays qui n'ont pas encore ratifié l'Amendement devraient pouvoir profiter d'un appui financier pour le transfert d'information et l'élaboration de politiques. Par contre, les projets de démonstration supplémentaires et/ou les projets

---

<sup>1</sup> L'utilisation du bromure de méthyle à des fins de quarantaine et de préparation avant l'expédition n'est pas assujettie aux contrôles aux termes du Protocole de Montréal. Le Fonds multilatéral a pour objet de "faciliter le respect" des dispositions du Protocole. Les projets portant sur la quarantaine et la préparation à l'expédition ne devraient donc pas avoir droit à un appui financier du Fonds et c'est la raison pour laquelle ils sont exclus de ce rapport.

d'investissement ne devraient aller de l'avant que lorsqu'une lettre sera parvenue de l'autorité compétente d'un pays indiquant les progrès réalisés en vue de la ratification de l'Amendement de Copenhague et l'intention de ce pays de terminer le processus de ratification dans un délai de neuf mois.

### **Catégories de grande consommation**

5. À la demande du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle, la consommation contrôlée du bromure de méthyle peut être classée en deux grandes catégories :

- a) Fumigation du sol : La fumigation du sol est l'activité qui consomme le plus de bromure de méthyle. Plus de 75 % du bromure de méthyle consommé dans les pays visés à l'article 5 est destiné à cette fin.
- b) Entreposage et fumigation des bâtiments : Les activités d'entreposage et de fumigation des bâtiments représentent de 20 % à 25 % de la consommation dans les pays visés à l'article 5. Par contre, certains pays en voie de développement utilisent le bromure de méthyle uniquement dans les entrepôts. D'autres pays utilisent une petite quantité de bromure de méthyle pour la fumigation des bâtiments.

### **Outils d'intervention**

6. En ce qui concerne les pays où la consommation de bromure de méthyle est de faible à nulle, le Fonds devrait concentrer ses efforts à appuyer ces pays afin qu'ils ne commencent pas à consommer du bromure de méthyle, qu'ils n'augmentent pas leur consommation et qu'ils ne deviennent pas dépendants de ce produit. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur l'élaboration d'une politique de dialogue dans ces pays afin de faciliter l'examen et la mise en œuvre de politiques interdisant l'importation et l'utilisation de bromure de méthyle au moyen de programmes d'échange d'information et d'activités techniques connexes ne portant pas sur des investissements. L'élaboration de projets dans ces pays doit mettre l'accent sur la préparation et la distribution de l'information, selon les priorités mises de l'avant ci-après pour les projets ne portant pas sur des investissements, et peut comprendre, entre autre, l'élaboration et la distribution de documents d'information, la tenue d'ateliers ciblés et structurés et la possibilité pour les pays d'obtenir une aide, si nécessaire, pour l'élaboration de politiques visant à restreindre ou à interdire l'utilisation et l'importation de bromure de méthyle. Un cahier d'information devrait être créé à l'intention de ces pays afin de faciliter l'examen et la mise en œuvre de restrictions d'utilisation ou d'interdictions d'importer.

7. En ce qui concerne les pays qui sont de nouveaux consommateurs de bromure de méthyle ou qui ont connu une augmentation rapide de la consommation, outre les politiques de dialogue et les programmes d'échange d'information, ceux-ci devraient pouvoir profiter de projets de démonstration et d'investissement précis visant certaines cultures et technologies viables afin de freiner la hausse de consommation.



8. En ce qui concerne les pays qui ont toujours utilisé le bromure de méthyle, toute la gamme d'outils d'intervention devra être utilisée, notamment l'élaboration de politiques, l'échange d'information ainsi que les projets d'investissement et de démonstration.

9. Tous les projets de démonstration et d'investissement doivent posséder d'excellents éléments d'évaluation et de transfert d'information afin de faciliter la distribution et la compréhension à grande échelle des projets au sein du pays et dans les pays possédant des cultures semblables ou qui utilisent le bromure de méthyle de la même façon. Des plus, dans les pays dont la consommation de bromure de méthyle est faible ou nulle, la priorité doit être accordée aux activités ne portant pas sur des investissements.

### **Priorités**

10. Les projets de démonstration et d'investissement devraient avoir pour objectif principal de démontrer les solutions de remplacement par le biais d'un processus qui facilite la compréhension de l'utilisation des solutions de rechange (si réussies) à l'échelle de l'industrie chez les utilisateurs et les agences pertinentes. La priorité des projets devrait être établie en fonction de l'ensemble des bienfaits pour la durée de la stratégie. Les récoltes et les processus largement utilisés à l'échelle mondiale et/ou pour lesquels les solutions de rechange sont les mieux comprises devraient se voir accorder la priorité.

### **Fumigation du sol**

11. Les cultures suivantes, y compris les lits de semences et la culture en pépinière, devraient se voir accorder la priorité lors de l'élaboration de projets car elles sont pratiquées à l'échelle mondiale : fleurs, tabac, tomates, fraises et cucurbites. Bien que ce soient là les cultures qui méritent la priorité, les projets portant sur d'autres cultures pourraient également être examinés dans les pays où la consommation est à la hausse et où la démonstration s'avère nécessaire afin de freiner la croissance.

12. De même, la priorité devrait être accordée à l'utilisation d'une ou de plusieurs des technologies de remplacement viables et éprouvées suivantes pour la fumigation du sol : la gestion intégrée des ennemis des cultures, la solarisation, les amendements organiques, l'alternance des cultures/friche, l'utilisation de variétés résistantes, le greffage et les produits chimiques (chloropicrine, dazomet, metham sodium, 1-3-D et autres pesticides sans fumigation). Les technologies qui proposent une bonne solution de rechange au bromure de méthyle pour des cultures/conditions précises doivent aussi être examinées. (Le cas échéant, il incombe au promoteur de fournir de l'information sur la faisabilité éprouvée de la solution de rechange proposée.) Bien qu'il soit préférable d'utiliser des solutions de rechange non chimiques, l'utilisation de produits chimiques peut être plus efficace dans certains pays ou pour certaines cultures et peut être essentielle à l'élimination du bromure de méthyle dans certains pays. Toutefois, les produits chimiques de rechange devraient être classés et utilisés de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement.

13. Les projets de démonstration portant sur les solutions limitées ou d'utilisation commerciale à grande échelle recommandées par le comité des choix techniques pour le bromure de méthyle doivent être approuvés pour fins d'adaptation aux conditions locales. Dans certains cas, il serait également de mise d'examiner les projets d'investissement.

#### **Utilisation dans les activités d'entreposage et de fumigation des bâtiments**

14. La phosphine est le fumigène le plus couramment utilisé dans les activités d'entreposage et de fumigation des bâtiments et elle convient aux projets d'investissement pertinents. Les autres solutions de rechange considérées comme viables par le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle peuvent exiger un projet de démonstration. Bien qu'il soit préférable d'utiliser des solutions de rechange non chimiques, l'utilisation de produits chimiques peut être plus efficace dans certains pays et/ou dans certaines conditions d'entreposage ou de structure et peut être essentielle à l'élimination du bromure de méthyle dans certains pays.

#### **Catégories de projets**

15. Les propositions de projets sur le remplacement du bromure de méthyle peuvent être classées comme suit :

- a) Projets de démonstration : Projets ayant pour objectif principal de démontrer les solutions de rechange ou la technologie de remplacement qui ont fait leurs preuves ailleurs, dans un environnement contrôlé. Bien que ces projets puissent entraîner une faible réduction de la consommation de bromure de méthyle lors des essais sur le terrain, leur objectif premier demeure de démontrer l'efficacité des solutions de rechange afin de faciliter la mise en œuvre de projets d'investissement réfléchis à plus grande échelle. Ces projets comprennent un projet de distribution et une discussion sur la mise à l'échelle du projet de démonstration selon les besoins du projet d'investissement. Les surcoûts des projets de démonstration sont considérés au même titre que les coûts réels du projet aux termes des lignes directrices du Fonds multilatéral.
- b) Projets d'investissement : Projets ayant pour objectif principal la réduction de la consommation du bromure de méthyle. Ces projets seront mis en œuvre dans des secteurs ou à des fins où il existe clairement des solutions de rechange ou des technologies de remplacement. Ils doivent être accompagnés, dans la mesure du possible, de politiques envers lesquelles le pays s'est engagé afin d'assurer l'élimination de l'utilisation de bromure de méthyle et éviter une augmentation de la consommation chez les autres utilisateurs peu après l'achèvement du projet (par ex., interdictions et restrictions sur l'importation). Les surcoûts associés à ces projets d'investissement seraient déterminés de la même façon que pour tous les autres projets du Fonds multilatéral (c.-à-d. investissement pour la reconversion, plus les surcoûts/suréconomies d'exploitation pour une période à déterminer, en

tenant compte, entre autres, des coûts relatifs de la technologie et des solutions de rechange disponibles). De plus, la somme admissible affectée pourrait être réduite selon les données d'exportation du produit fini aux pays visés à l'article 5 ou la participation de sociétés multinationales. Ce facteur pourrait avoir un impact sur l'admissibilité et la viabilité d'un grand nombre de projets.

- c) Projets ne portant pas sur des investissements : Projets ayant pour objet de créer et de diffuser de l'information et/ou d'éduquer les intervenants. Ces projets comprennent, entre autres, l'élaboration et la diffusion de documents d'information, la tenue d'ateliers ciblés et structurés, la formation à des activités visant à réduire l'utilisation du bromure de méthyle pendant une période intérimaire et la possibilité pour les pays d'obtenir en cas de besoin une aide pour la création d'instruments de politique visant à restreindre ou à interdire la consommation et/ou l'importation de bromure de méthyle.

16. Il a été reconnu que certains projets proposés peuvent appartenir aux trois catégories.

#### **Modèle possible pour l'élaboration de projets**

17. Le processus d'élaboration de projets doit être ouvert et transparent, et faciliter la participation de tous les experts concernés du pays.

18. Des ateliers soigneusement structurés destinés aux importateurs de bromure de méthyle, aux organismes gouvernementaux compétents et pertinents, aux agriculteurs et aux associations agricoles, aux exportateurs, aux établissements de recherche, aux universités, aux ONG, etc., doivent être organisés au début des activités d'un pays afin de choisir la solution de rechange qui convient le mieux. Les personnes-ressource doivent entretenir le moins de liens possibles avec les experts locaux ou des pays avoisinants afin d'éliminer tout obstacle culturel. Autrement dit, les principaux consommateurs de bromure de méthyle à des fins précises doivent être mis en contact avec les organismes agricoles, de certification et environnementaux, ainsi qu'avec les agriculteurs pertinents qui ont déjà utilisé des solutions de rechange crédibles (groupe désigné).

19. Les ennemis des cultures ciblées doivent être déterminés et il faut discuter des coûts et des bienfaits des solutions de rechange disponibles, y compris les impacts sur l'environnement et la santé des êtres humains.

20. Le groupe choisira ensemble une solution de rechange qui sera mise à l'essai sur le terrain et doit participer à la mise en œuvre de la solution de rechange, à l'évaluation périodique des résultats, à l'évaluation finale des projets et aux possibilités de l'utiliser à plus grande échelle à l'intérieur du pays.

21. Une fiche de renseignements résumant les résultats du projet doit être préparée pour fins de distribution à grande échelle au sein du pays et à l'étranger. Le volet évaluation et

communication des données du projet doit comprendre un exposé des coûts et des bienfaits, et fournir les grandes lignes des mesures que le pays compte adopter afin de mettre en œuvre la solution de rechange (si elle s'avère réalisable) à plus grande échelle.

22. Les agences d'exécution doivent organiser des discussions avec les organismes gouvernementaux compétents, y compris le NOU, lors de la mise en œuvre de projets. Les agences d'exécution et leurs homologues se trouvant dans le pays doivent faire leur possible afin de recueillir des données sur la consommation du bromure de méthyle ainsi que sur l'histoire et les tendances en matière d'utilisation dans le pays visé. Les pays exportateurs sont encouragés à créer, si possible, des étiquettes et des processus de certification pertinents afin de confirmer la non-utilisation de bromure de méthyle lorsque les produits exportés ont été produits sans agent de fumigation.

23. Les agences d'exécution et les partenaires bilatéraux devront assurer une coordination complète du travail afin d'éviter les dédoublements coûteux de voyages et des autres efforts. Cette condition revêt un caractère vital en ce qui concerne la démonstration de l'élimination du bromure de méthyle par l'introduction d'une solution de rechange et pour la collecte des données.

### **LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROJETS DE DÉMONSTRATION**

24. Les projets de démonstration doivent avoir pour objet de faire la démonstration des solutions de rechange au moyen d'un processus qui faciliterait une meilleure compréhension par tous les utilisateurs de l'application possible de la solution de rechange, si celle-ci est réussie, dans des activités connexes dans le pays et peut-être dans la région avoisinante. Si le projet de démonstration réussit, s'il est admissible sur les plans environnemental et économique et si la technologie de rechange proposée est acceptable pour le pays, le projet devrait être développé pour devenir un projet d'investissement à part entière.

25. La préparation des projets de démonstration doit commencer par un processus participatif transparent afin de cerner toutes les solutions de rechange prometteuses pour une culture ou une région précise, conformément aux recommandations contenues dans le rapport du comité des choix techniques pour le bromure de méthyle. La priorité doit être accordée aux solutions de rechange mentionnées dans la stratégie. Les principaux utilisateurs du bromure de méthyle aux fins précises reconnues doivent être réunis avec les agences agricoles et environnementales pertinentes, des agriculteurs qui ont déjà utilisé les solutions de rechange à l'étude et les autres intervenants. Ce groupe doit identifier les ennemis des cultures ciblées et examiner le coût et les bienfaits des solutions de rechange (y compris l'impact environnemental). Le groupe doit choisir ensemble les solutions de rechange qui seront mises à l'essai sur le terrain. Ces solutions de rechange doivent être adaptées aux conditions locales, appliquées et évaluées dans un environnement contrôlé, comme par exemple un centre de recherche et de démonstration agricole reconnu, une ferme de travail ou dans tout autre endroit praticable. La démonstration doit se faire sur des terrains suffisamment grands pour utiliser des pratiques et de l'équipement locaux mais suffisamment petits pour permettre l'évaluation de plusieurs solutions de rechange, afin d'obtenir des résultats qui pourraient faciliter l'adoption des solutions réussies.

26. En ce qui concerne les cultures en cycle parallèle, une ou deux des solutions de rechange ayant présenté les meilleurs résultats pourraient être appliquées dans une ferme de travail avoisinante qui utilise actuellement le bromure de méthyle. Ces applications seraient assez restreintes et auraient pour but de démontrer l'efficacité de la solution de rechange dans un environnement de production agricole.

27. Les premiers projets de démonstration porteraient sur des cultures répandues afin que les résultats soient les plus pertinents possibles et comprendraient un programme de distribution des résultats. Pour ce faire, il est suggéré de limiter les premiers projets aux pays visés à l'article 5 possédant d'importantes cultures sur lesquelles on utilise de grandes quantités de bromure de méthyle pour fumiger le sol et dans les pays et cultures importants où l'utilisation de bromure de méthyle pour la fumigation du sol est en hausse rapide. Il est à souhaiter que l'utilisation de la solution de rechange sur les cultures répandues faciliterait l'application des résultats dans un grand nombre de pays.

28. Les projets de démonstration portant sur les produits entreposés recommandés par le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle et représentant une priorité aux termes de la stratégie pourraient également être admissibles, si ceux-ci font appel à une autre technologie que la technologie éprouvée.

### Surcoûts

29. Au cours de la première étape des projets du type proposé, les produits seraient cultivés dans le but d'adapter et d'évaluer les solutions de rechange. Les cultures n'auraient aucune valeur commerciale. Au cours de la deuxième étape de ces projets, les solutions de rechange devraient donner lieu à d'importantes économies à cause de l'ampleur des démonstrations. Il est donc proposé que les surcoûts des premiers projets soient considérés équivalents aux coûts totaux des projets. Les premiers projets devraient vraisemblablement permettre de recueillir des renseignements très utiles qui aideront à déterminer les surcoûts des prochains projets sur le bromure de méthyle.

30. Le groupe réuni dans le but de choisir les solutions de rechange doit également contrôler la mise en œuvre des projets de démonstration, l'évaluation périodique des résultats, l'évaluation finale des projets et la possibilité de les appliquer à plus grande échelle.

31. Une fiche de renseignements doit être préparée pour fins de distribution à grande échelle au sein du pays et à l'étranger. Le volet évaluation et communication des données du projet doit comprendre un exposé des coûts et des bienfaits, et fournir les grandes lignes des mesures que le pays compte adopter afin de mettre en œuvre la solution de rechange (si elle s'avère réalisable) à plus grande échelle.

32. Les agences d'exécution et/ou les partenaires bilatéraux doivent profiter de l'occasion de travailler avec le pays afin de recueillir des renseignements supplémentaires sur la

consommation de bromure de méthyle, d'encourager l'adoption hâtive de dosages réduits et autres bonnes pratiques de gestion, s'il y a lieu, et d'identifier les principaux décideurs qui joueront un rôle de premier plan dans l'élimination du bromure de méthyle dans le pays visé.

### **LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

33. Les projets d'investissement peuvent être utilisés pour financer la culture, la technologie ou les applications mises de l'avant dans la stratégie et pour lesquelles des technologies de remplacement sont bien établies dans des conditions semblables.

34. Il faudrait démontrer que le pays s'est engagé à respecter plusieurs politiques ayant pour but d'éliminer l'utilisation du bromure de méthyle (c.-à-d. interdictions et permis d'importation) et à adopter les méthodes de remplacement de façon permanente, pour la durée nécessaire. Cette mesure permettra d'assurer que la consommation en voie d'élimination ne sera pas remplacée par une augmentation des activités de consommation semblables peu après l'achèvement du projet. Les agriculteurs devraient eux aussi s'engager à réduire de façon importante leur consommation de bromure de méthyle.

35. En ce qui concerne les priorités, l'accent doit être mis sur les projets qui entraîneront une réduction importante de la consommation de bromure de méthyle et dont les résultats sont facilement adaptables à des milieux semblables à l'échelle nationale ou régionale (utilisable à l'échelle mondiale).

36. Les agences d'exécution et/ou les donateurs bilatéraux doivent fournir des renseignements solides et complets sur la technologie de remplacement du bromure de méthyle, y compris l'impact sur l'environnement et la santé des êtres humains, pendant la préparation ouverte et transparente du projet. Par contre, il incombe au pays récipiendaire et non aux agences d'exécution et/ou aux partenaires bilatéraux de choisir la technologie de remplacement. Cette mesure assure la durabilité des résultats du projet.

37. Les institutions doivent être prêtes à mettre en œuvre la technologie de remplacement mise de l'avant dans les projets d'investissement et qui sera adoptée à l'échelle nationale et peut-être même dans toute la région.

38. Les projets d'investissement doivent être appuyés de politiques et d'activités de sensibilisation et promotionnelles (telles que l'étiquetage), si possible, afin d'améliorer la viabilité économique de la technologie de remplacement et ainsi la durabilité du projet.

39. Il faut acquérir plus d'expérience avant d'établir les surcoûts des différents projets. Le Comité exécutif se doit d'examiner attentivement les premiers projets proposés afin de déterminer le niveau de financement admissible. De concert avec les experts compétents, le Secrétariat devrait continuer de conseiller le Comité exécutif sur le calcul des surcoûts.

40. Des paramètres précis pour les différentes technologies de remplacement pourront être élaborés à mesure que les intervenants gagneront en expérience.

### **LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROJETS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS**

41. L'élimination du bromure de méthyle dans les pays visés à l'article 5 exige plusieurs activités ne portant pas sur des investissements. La priorité doit être accordée aux activités d'échange de l'information pour la durée de la stratégie, surtout les activités qui ont pour but de faciliter la ratification de l'Amendement de Copenhague, la compréhension de l'importance d'éliminer le bromure de méthyle, l'aide offerte par le Fonds multilatéral, les pratiques et la technologie de remplacement disponible dans le but de réduire ou d'éliminer le bromure de méthyle dans certaines applications précises, et les politiques qui pourraient aider le pays à éliminer la consommation de bromure de méthyle.

42. L'accent doit être mis sur la mise en commun de l'information à l'échelle régionale. L'information peut porter sur les cultures, la technologie ou les applications faisant l'objet d'une priorité stratégique. L'échange d'information à l'échelle régionale peut se faire au moyen de forums portant sur des cultures prioritaires auxquelles participent tous les intervenants (agriculteurs, représentants du gouvernement, instituts de recherche, fabricants de pesticides, ONG).

43. Les politiques sur le dialogue sont excessivement importantes. Toutes les mesures doivent être prises afin d'informer les décideurs de haut niveau, comme par exemple les Ministères de l'agriculture, et être menées par les personnes les plus crédibles, telles que les experts en agriculture, les agences d'exécution concernées ou autres agences internationales.

44. En particulier :

- a) Des études de cas bien documentées sur les technologies de remplacement du bromure de méthyle qui ont été adoptées avec succès doivent être préparées à titre d'outil d'information efficace.
- b) Les modèles de législation et de réglementation existants doivent être compilés afin d'aider les pays visés à l'article 5 à créer des politiques semblables.
- c) Il faut sensibiliser davantage les gens au caractère contrôlé du bromure de méthyle. Le PNUE pourrait se consacrer à cette tâche par l'intermédiaire de ses réseaux et en préparant des documents d'information.

- d) Bien qu'il soit trop tôt pour élaborer des plans de gestion de l'élimination du bromure de méthyle, la préparation de ce plan de gestion ne doit pas être omise dans les pays qui ont considérablement réduit leur consommation de bromure de méthyle et qui possèdent un plan d'élimination.



Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>ARGENTINE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (tabac)	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération, des halons et des MAC	Banque mondiale		\$60,000	\$7,800	\$67,800	
<i>Les projets d'investissement découlant de la préparation de projets ne devraient pas être approuvés jusqu'à ce que le Comité Exécutif soit certain que tous les obstacles d'ordre réglementaire aient été levés.</i>						
<b>Total pour Argentine</b>			<b>\$110,000</b>	<b>\$14,300</b>	<b>\$124,300</b>	
<b>BELIZE</b>						
<b>DIVERS</b>						
<b>Programme de pays/études de pays</b>						
Préparation du programme de pays	PNUE		\$52,000	\$6,760	\$58,760	
<b>Total pour Belize</b>			<b>\$52,000</b>	<b>\$6,760</b>	<b>\$58,760</b>	
<b>BOLIVIE</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets dans le secteur de la réfrigération commerciale et d'un dans le sous-secteur de la réfrigération domestique	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Plan de gestion de frigorigène	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Bolivie</b>			<b>\$70,000</b>	<b>\$9,100</b>	<b>\$79,100</b>	
<b>BOTSWANA</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (fumigation des céréales)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Botswana</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>BRÉSIL</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 16 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$70,000	\$9,100	\$79,100	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (fleurs, tomates, concombres, fraises)	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 4 projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale (Tecpur, Crios, Panamante et autres)	ONUDI		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
<b>DIVERS</b>						
<b>Renforcement des institutions</b>						
Prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'élimination d'ODS	PNUD		\$270,000	\$35,100	\$305,100	
<b>Total pour Brésil</b>			<b>\$460,000</b>	<b>\$59,800</b>	<b>\$519,800</b>	
<b>BURKINA FASO</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Plan de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Burkina Faso</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$3,900</b>	<b>\$33,900</b>	
<b>CAMEROUN</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates, fraises)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Cameroun</b>			<b>\$55,000</b>	<b>\$7,150</b>	<b>\$62,150</b>	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>CHILI</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (tomates)	Banque mondiale		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (pommes et kiwis)	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Chili</b>			<b>\$50,000</b>	<b>\$6,500</b>	<b>\$56,500</b>	
<b>CHINE</b>						
<b>AÉROSOLS</b>						
<b>Usine de remplissage</b>						
Projet parapluie pour compléter l'élimination des CFC dans les aérosols d'usage général chez NCLI et Fujiang Light Industry Co.	Banque mondiale	1,224.0	\$547,675	\$71,198	\$618,873	0.45
<i>L'approbation du projet étant entendu qu'il s'agissait d'un projet parapluie en phase finale pour les utilisations non pharmaceutiques dans le secteur des aérosols. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Rigide</b>						
Conversion à la cyclopentane dans la fabrication des tuyaux de chauffage chez Jixi City Thermal Power Company	PNUD	86.0	\$673,380	\$87,539	\$760,919	7.83
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 10 projets dans les sous-secteurs des mousses rigides et à peau intégrée	PNUD		\$90,000	\$11,700	\$101,700	
Préparation de projets d'investissements (50 sociétés) dans le secteur des mousses (polystyrène/polyéthylène)	ONUDI		\$100,000	\$13,000	\$113,000	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Assistance/appui technique</b>						
Plan sectoriel pour l'élimination du bromure de méthyle	PNUE		\$150,000	\$19,500	\$169,500	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans le secteur des aérosols, des mousses, des MAC, et de la réfrigération commerciale	Banque mondiale		\$600,000	\$78,000	\$678,000	
<b>AUTRES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'une stratégie sectorielle dans le secteur du tabac	ONUDI		\$200,000	\$26,000	\$226,000	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Domestique</b>						
Conversion à la cyclopentane et R-134 dans la fabrication des congélateurs ménagers chez Wanbao Freezer Industrial Corporation	PNUD	138.2	\$1,402,370	\$182,308	\$1,584,678	6.60
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets dans le sous-secteur de la réfrigération domestique (hydrocarbures)	PNUD		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
<b>Total pour Chine</b>		<b>1,448.2</b>	<b>\$3,813,425</b>	<b>\$495,745</b>	<b>\$4,309,170</b>	
<b>COLOMBIE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération commerciale	Banque mondiale		\$90,000	\$11,700	\$101,700	
<b>DIVERS</b>						
<b>Renforcement des institutions</b>						
Prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'élimination d'ODS	PNUD		\$212,000	\$27,560	\$239,560	
<b>Total pour Colombie</b>			<b>\$327,000</b>	<b>\$42,510</b>	<b>\$369,510</b>	
<b>COSTA RICA</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Total pour Costa Rica</b>			<b>\$60,000</b>	<b>\$7,800</b>	<b>\$67,800</b>	
<b>CÔTE D'IVOIRE</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Récupération/recyclage</b>						
Mise en oeuvre du plan de gestion de frigorigènes	France		\$227,650		\$227,650	
<i>Le gouvernement de la France est prié de ne pas procéder au décaissement des fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à ce que les mesures connexes nécessaires au succès de sa mise en oeuvre sont mis en place avant le début de la mise en oeuvre. Le Trésorier est invité à créditer à la France au titre de ses contributions au Fonds pour 1998.</i>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la réfrigération domestique (hydrocarbures) pour Serti	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Total pour Côte D'Ivoire</b>			<b>\$247,650</b>	<b>\$2,600</b>	<b>\$250,250</b>	
<b>CROATIE</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Croatie</b>			<b>\$50,000</b>	<b>\$6,500</b>	<b>\$56,500</b>	
<b>CUBA</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet d'élimination (tabac)	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet d'investissement (hôpitaux) dans le secteur de la réfrigération commerciale <i>Le Comité Exécutif approuvé exceptionnellement la proposition, et sous réserve que les questions politiques relatives aux prêts à condition de faveur soient réglées avant que le projet puisse démarrer.</i>	ONUDI		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
<b>Total pour Cuba</b>			<b>\$70,000</b>	<b>\$9,100</b>	<b>\$79,100</b>	
<b>RÉPUBLIQUE DOMINICAINE</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Commerciale</b>						
Élimination de la consommation des CFC 11 & CF 12 dans la fabrique d'appareils de réfrigération commerciale à METALGAS S.A. au profit respectivement des HCFC 141b & HFC 134a <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	PNUD	20.8	\$316,368	\$41,128	\$357,496	15.21
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Total pour République dominicaine</b>			<b>20.8</b>	<b>\$336,368</b>	<b>\$43,728</b>	<b>\$380,096</b>
<b>ÉQUATEUR</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle (fleures et tabac)	Banque mondial		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans le secteur des mousses, de la réfrigération, des halons	Banque mondial		\$49,000	\$6,370	\$55,370	
<b>Total pour Équateur</b>			<b>\$69,000</b>	<b>\$8,970</b>	<b>\$77,970</b>	
<b>ÉGYPTE</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (fraises, tomates et curcubites)	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>HALONS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet dans le programme du secteur des halons	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Égypte</b>			<b>\$70,000</b>	<b>\$9,100</b>	<b>\$79,100</b>	
<b>EL SALVADOR</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Total pour El Salvador</b>			<b>\$20,000</b>	<b>\$2,600</b>	<b>\$22,600</b>	
<b>HONDURAS</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Honduras</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$3,900</b>	<b>\$33,900</b>	
<b>INDE</b>						
<b>AÉROSOLS</b>						
<b>Usine de remplissage</b>						
Conversion aérosol chez Chem-Verse Consultants	PNUD	18.0	\$67,324	\$8,752	\$76,076	3.74
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
Conversion aérosol chez Sara-Chem Pvt. Ltd.	PNUD	23.3	\$89,164	\$11,591	\$100,755	3.83
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
Conversion aérosol chez Spray Products	PNUD	16.8	\$65,486	\$8,513	\$73,999	3.91
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
Conversion aérosol chez Sunder Chemical <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	PNUD	15.0	\$59,892	\$7,786	\$67,678	3.99
Conversion aérosol chez Maja Cosmetics Pvt. Ltd. <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	PNUD	31.3	\$125,240	\$16,281	\$141,521	3.99
Conversion aérosol chez Midas Care Pharmaceuticals <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	PNUD	25.2	\$110,880	\$14,414	\$125,294	4.40
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 3 projets dans le secteur des aérosols	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 10 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>HALONS</b>						
<b>Extincteurs</b>						
Conversion de halon 1211 pour la production d'extincteurs de feu et l'élimination de sa consommation de halon pur 1301 chez Vijay Fire Protection Systems Ltd. <i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	PNUD	292.0	\$219,152	\$28,490	\$247,642	0.75



## LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVEES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
Annexe V Page 9

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<p>Conversion de halon 1211 pour la production d'extincteurs de feu et l'élimination de sa consommation de halon pur 1301 chez Nitin Fire Protection Industries Ltd., Bombay</p> <p><i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i></p>	PNUD	212.0	\$165,818	\$21,556	\$187,374	0.78
<p>Conversion de halon 1211 pour la production d'extincteurs de feu et l'élimination de sa consommation de halon pur 1301 chez New Age Industries, Bombay</p> <p><i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i></p>	PNUD	133.0	\$132,248	\$17,192	\$149,440	0.99
<p>Conversion de halon 1211 pour la production d'extincteurs de feu et l'élimination de sa consommation de halon pur 1301 chez Steelage Industries Limited Minimax Division/ Chennai</p> <p><i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i></p>	PNUD	116.0	\$131,915	\$17,149	\$149,064	1.14

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<p>Conversion de halon 1211 pour la production d'extincteurs de feu et l'élimination de sa consommation de halon pur 1301 chez Vimal Industrial Safety Equipment Corporation Baroda - Gujrat</p> <p><i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait aussi être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i></p>	PNUD	133.0	\$186,152	\$24,200	\$210,352	1.40
<p>Conversion des extincteurs halon 1211 chez Atkins, New Delhi</p> <p><i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i></p>	PNUD	37.0	\$54,760	\$7,119	\$61,879	1.48
<p>Conversion de halon 1211 pour la production d'extincteurs de feu et l'élimination de sa consommation de halon pur 1301 chez Ashoka Engineering Co., New Delhi.</p> <p><i>Approbation donnée à ce projet à condition que la reconversion au CO2 soit maintenue, au rythme spécifié, après exécution ou que les coûts d'exploitation associés au CO2 soient recalculés et que les sommes correspondant aux coûts irrecevables soient remboursées. Le projet devrait être entrepris dans le cadre de la stratégie sectorielle préparée par le PNUD et cette stratégie devrait être soumise au Comité exécutif. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i></p>	PNUD	34.0	\$50,320	\$6,542	\$56,862	1.48

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47

Annexe V

Page 11

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de 5 projets dans le secteur des extincteurs halogénés	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de projets dans le secteur de la réfrigération, des solvants, et de la production de halon	Banque mondial		\$80,000	\$10,400	\$90,400
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250
Préparation de 5 projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>SOLVANTS</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de projets d'investissements dans le secteur des solvants (CFC 113) à Harbans Lal Malhotra & Sons Ltd. à Calcuta	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250
<b>Total pour Inde</b>		<b>1,086.6</b>	<b>\$1,673,351</b>	<b>\$217,536</b>	<b>\$1,890,887</b>
<b>INDONÉSIE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de 4 projets dans le secteur des mousses (rigides)	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900
Préparation de projets d'investissements dans le secteur des mousses (polyuréthane rigide) comprenant Nirwana et P.T. Success	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>HALONS</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de projets dans le secteur du recyclage des halons	Banque mondial		\$18,000	\$2,340	\$20,340
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de 5 projets dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale	PNUD		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>Total pour Indonésie</b>			<b>\$68,000</b>	<b>\$8,840</b>	<b>\$76,840</b>

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>IRAN</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (fleurs, tabac, céréales)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>MAC</b>						
Réconversion à des installations sans CFC à 4 entreprises de production de voitures et de wagons équipés de MAC - projet parapluie	France	23.5	\$138,600		\$138,600	5.60
<i>Le Trésorier est invité à créditer à la France au titre de ses contributions au Fonds pour 1998. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
<b>Total pour Iran</b>		<b>23.5</b>	<b>\$153,600</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$155,550</b>	
<b>JAMAÏQUE</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet d'élimination (fumigation du tabac)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Plan de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Jamaïque</b>			<b>\$55,000</b>	<b>\$7,150</b>	<b>\$62,150</b>	
<b>JORDANIE</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (tomates, fraises, concombres, melon)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans le secteur des mousses et du recyclage des halons	Banque mondial		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US) Projet	Appui	Total	C.E. (\$US/kg)
<b>Total pour Jordanie</b>			<b>\$75,000</b>	<b>\$9,750</b>	<b>\$84,750</b>	
<b>KENYA</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Bromure de méthyle</b>						
Préparation d'un projet de démonstration - alternatifs à l'usage du bromure de méthyle pour la fumigation des fleurs coupés à Kenya Agricultural Institute - KARI	ONUDI		\$328,900	\$42,757	\$371,657	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (fleurs)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
<b>Total pour Kenya</b>			<b>\$343,900</b>	<b>\$44,707</b>	<b>\$388,607</b>	
<b>CORÉE</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (riz et maïs)	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
<b>Total pour Corée</b>			<b>\$10,000</b>	<b>\$1,300</b>	<b>\$11,300</b>	
<b>MACÉDONIE</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Macédonie</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$3,900</b>	<b>\$33,900</b>	
<b>MALAWI</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (le tabac)	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Malawi</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>	
<b>MALAYSIE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 4 projets dans le secteur des mousses (rigides)	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Préparation de projets d'investissements dans le secteur des mousses (polyuréthane rigide) pour Chon Son, Ngui Soon, Ming Soon, Yon Tuck	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
 Annexe V Page 14

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (bois)	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Malaisie</b>			<b>\$80,000</b>	<b>\$10,400</b>	<b>\$90,400</b>	
<b>MALI</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Plan de gestion de frigorigènes	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
<b>DIVERS</b>						
<b>Renforcement des institutions</b>						
Projet de renforcement des institutions	PNUE		\$70,000	\$9,100	\$79,100	
<b>Total pour Mali</b>			<b>\$80,000</b>	<b>\$10,400</b>	<b>\$90,400</b>	
<b>MEXIQUE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 5 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de 2 projets démonstration dans le secteur du bromure de méthyle (fleurs et l'emmagasiner des récoltes)	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>HALONS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet dans le programme du secteur des halons	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>MAC</b>						
Fabrication de systèmes complets d'échangeur d'air pour l'équipement d'air climatisé utilisant du HFC-134a à Climats de Mexico	Banque mondial		\$2,359,812	\$306,776	\$2,666,588	
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						

## LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVEES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
Annexe V Page 15

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération commerciale et de la reconversion des consommateurs	Banque mondiale		\$80,000	\$10,400	\$90,400	
<b>Total pour Mexique</b>			<b>\$2,529,812</b>	<b>\$328,876</b>	<b>\$2,858,688</b>	
<b>MAROC</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de 2 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale pour Allom du Nord et autres	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
<b>Total pour Maroc</b>			<b>\$35,000</b>	<b>\$4,550</b>	<b>\$39,550</b>	
<b>NAMIBIE</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Récupération/recyclage</b>						
Récupération et recyclage du R-12, et introduction de technologies à base d'hydrocarbures dans le secteur de l'entretien et des réparations	Allemagne		\$34,400		\$34,400	
<i>Le Trésorier est invité à créditer à l'Allemagne pour 1998.</i>						
<b>Total pour Namibie</b>			<b>\$34,400</b>		<b>\$34,400</b>	
<b>NÉPAL</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Plan de gestion de frigorigènes	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
<b>Total pour Népal</b>			<b>\$10,000</b>	<b>\$1,300</b>	<b>\$11,300</b>	
<b>NICARAGUA</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Nicaragua</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$3,900</b>	<b>\$33,900</b>	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>PAKISTAN</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (tabac, tomates, cucurbites)	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans les secteurs des mousses et de la réfrigération halons	Banque mondial		\$63,000	\$8,190	\$71,190	
<b>Total pour Pakistan</b>			<b>\$93,000</b>	<b>\$12,090</b>	<b>\$105,090</b>	
<b>PANAMA</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Plan de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Panama</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$3,900</b>	<b>\$33,900</b>	
<b>PÉROU</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Pérou</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>	
<b>PHILIPPINES</b>						
<b>SOLVANTS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet pour le seconde et dernière phase d'élimination d'ODS par des mélanges de solvants	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Philippines</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>	
<b>ROUMANIE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet d'investissement pour Romcarbon dans le secteur des mousses	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	



## LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVEES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
Annexe V Page 17

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>Total pour Roumanie</b>			<b>\$40,000</b>	<b>\$5,200</b>	<b>\$45,200</b>	
<b>SAINT KITTS ET NEVIS</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Récupération/recyclage</b>						
Plan de gestion de frigorigènes - projet de mise en oeuvre pour St. Kitts.- et- Nevis	Canada		\$124,300		\$124,300	
<i>Le gouvernement du Canada est prié de ne pas procéder au décaissement des fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à ce que les mesures connexes nécessaires au succès de sa mise en oeuvre sont mis en place avant le début de la mise en oeuvre. Le Trésorier est invité à créditer à la France au titre de ses contributions au Fonds pour 1998.</i>						
<b>Total pour Saint Kitts et Nevis</b>			<b>\$124,300</b>		<b>\$124,300</b>	
<b>SÉNÉGAL</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Plan de gestion de frigorigènes	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Sénégal</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$3,900</b>	<b>\$33,900</b>	
<b>SRI LANKA</b>						
<b>SOLVANTS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet dans le secteur des solvants	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Total pour Sri Lanka</b>			<b>\$20,000</b>	<b>\$2,600</b>	<b>\$22,600</b>	
<b>SOUDAN</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
<b>Total pour Soudan</b>			<b>\$20,000</b>	<b>\$2,600</b>	<b>\$22,600</b>	
<b>SYRIE</b>						
<b>AÉROSOLS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des aérosols à Nweylati Al Fayer)	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	
<b>MOUSSE</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'un projet d'investissement pour NPC Damascus dans le secteur des mousses rigides et autres	ONU DI		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Projet de démonstration - solutions de remplacement de l'emploi du bromure de méthyle en horticulture et pour la fumigation de produits	ONU DI		\$509,850	\$66,281	\$576,131
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'un projet de démonstration (horticulture et céréales)	ONU DI		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>Total pour Syrie</b>			<b>\$554,850</b>	<b>\$72,131</b>	<b>\$626,981</b>
<b>TANZANIE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'un projet dans le secteur des mousses flexibles	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<b>Total pour Tanzanie</b>			<b>\$20,000</b>	<b>\$2,600</b>	<b>\$22,600</b>
<b>THAÏLANDE</b>					
<b>AÉROSOLS</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de 4 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$30,000	\$3,900	\$33,900
<b>MOUSSE</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de 3 projets dans le secteur des mousses	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de projets dans les secteurs des mousses, des halons, de la réfrigération commerciale (utilisations en phase finale) et des solvants	Banque mondial		\$110,000	\$14,300	\$124,300

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
 Annexe V Page 19

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Projet	Approuvés (SUS) Appui	Total	C.E. (SUS/kg)
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Domestique</b>						
Élimination de l'ODS utilisé dans la production des réfrigérateurs ménagers pour les produits de consommation Hitachi.	Banque mondial	127.2	\$253,381	\$32,940	\$286,321	6.33
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						
<b>Total pour Thaïlande</b>		<b>127.2</b>	<b>\$418,381</b>	<b>\$54,390</b>	<b>\$472,771</b>	
<b>TRINITÉ-ET-TOBAGO</b>						
<b>AÉROSOLS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet dans le secteur des aérosols	PNUD		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
<b>Total pour Trinité-et-Tobago</b>			<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>	
<b>TUNISIE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans les secteurs des aérosols et des mousses	Banque mondial		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Bromure de méthyle</b>						
Projet de démonstration - solutions de remplacement de l'emploi du bromure de méthyle en horticulture à la Société méditerranéenne fruitière	ONUDI		\$301,730	\$39,225	\$340,955	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
<b>Total pour Tunisie</b>			<b>\$356,730</b>	<b>\$46,375</b>	<b>\$403,105</b>	
<b>TURQUIE</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Flexible</b>						
Reconversion de la production de plaques de mousse souple pour remplacer le CFC-11 par une méthodologie entièrement aqueuse à IDAS	Banque mondial	37.0	\$230,510	\$29,966	\$260,476	6.23
<i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>						

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
<b>Rigide</b>						
Reconversion à des agents de gonflage de mousse sans CFC pour la production de panneaux isolants en polyuréthane (PU), de mousse pour vaporisation/in situ et de mousses à un composant à Izopoli Yapi Elementari Taahhuet Sanayii Ve Ticaret Ltd. Sti. <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondial	274.0	\$1,141,500	\$148,395	\$1,289,895	4.17
Élimination des CFC -11 dans la fabrication de mousse moulée souple, à pellicule externe incorporée et rigide à Pimsa Poliuretlan Imalat Sanayii <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondial	57.9	\$551,501	\$71,695	\$623,196	9.53
<b>Peau intégrée</b>						
Reconversion d'une technologie aux CFC-11 à une technologie à base de chlorure de méthylène et de DOP pour la production de mousse moulée souple durcie à chaud à Teknik Malzeme <i>Les fonds approuvés peuvent être appliqués à la technologie sélectionnée en coopération avec le partenaire de l'entreprise. Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondial	17.2	\$122,443	\$15,918	\$138,361	7.13
Reconversion d'une technologie à base de LCD pour la fabrication de mousse moulée souple à Elele Doseme Sanayii Ve Ticaret A.S. <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondial	41.4	\$311,768	\$40,530	\$352,298	7.54
Reconversion d'une technologie aux CFC-11 à ne technologie entièrement à l'eau et aux HCFC-141b pour la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Polifleks Sentetik Maddeler Sanayii Ve Ticaret A.S. <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondial	26.7	\$252,558	\$32,833	\$285,391	9.47

## LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT

UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/47  
Annexe V Page 21

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)			C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total	
Reconversion d'une technologie aux CFC-11 à une entièrement à l'eau pour la production de mousse moulée souple et à une à base de HCFC-141b pour la production de mousse à pellicule externe incorporée à EPS Entegre Poliuretane Sunger Ve Koltuk San Tic Ltd <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondiale	11.2	\$188,280	\$24,476	\$212,756	16.74
<b>Multiple sous-secteurs</b>						
Élimination du CFC-11 pour la production de mousse suples, moulées, à peau intégrée et rigides à Purplast <i>Le mise en œuvre ne commencera pas avant qu'une liste d'équipements à détruire ou à rendre inutilisables n'a été établie et que l'entreprise en cause s'engage à effectuer le démantèlement ou la destruction.</i>	Banque mondiale	54.0	\$551,101	\$71,643	\$622,744	10.21
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation des projets d'investissements dans le secteur des mousses (polyuréthane à Sungersan AS and Serra Sunger	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
Préparation d'un projet d'investissement dans le sous-secteur des mousses rigides	ONUDI		\$15,000	\$1,950	\$16,950	
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (fruits, fleurs, tabac)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation de projets dans les secteurs des aérosols, des mousses et du recyclage	Banque mondiale		\$100,000	\$13,000	\$113,000	
<b>Total pour Turquie</b>		<b>519.3</b>	<b>\$3,504,661</b>	<b>\$455,606</b>	<b>\$3,960,267</b>	
<b>URUGUAY</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Préparation d'un projet de démonstration (tomates, concombres, brocoli, fraises, fleurs)	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Uruguay</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. (\$US/kg)
			Projet	Appui	Total
<b>VENEZUELA</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des mousses (polyuréthane rigide) à Fanesi Barquisimeto	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>Total pour Venezuela</b>			<b>\$10,000</b>	<b>\$1,300</b>	<b>\$11,300</b>
<b>VIETNAM</b>					
<b>AÉROSOLS</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'un projet dans le secteur des aérosols	PNUD		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Projet de démonstration - solutions de rechange à l'emploi du bromure de méthyle sur les sacs de riz empilés, sur les céréales dans les silos et sur le bois entreposés sous bâches à Vietnam Fumigation Company	ONUDI		\$411,180	\$53,453	\$464,633
<i>Les fonds approuvés pour le projet ne seraient utilisés d'aucune façon pour la démonstration de solutions de rechange au bromure de méthyle à des fins de protection phytosanitaire et de traitement avant l'expédition.</i>					
<b>Total pour Vietnam</b>			<b>\$431,180</b>	<b>\$56,053</b>	<b>\$487,233</b>
<b>YUGOSLAVIE</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation du projet de plan de gestion des frigorigènes	ONUDI		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>Total pour Yougoslavie</b>			<b>\$10,000</b>	<b>\$1,300</b>	<b>\$11,300</b>
<b>ZIMBABWE</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle	PNUD		\$25,000	\$3,250	\$28,250
<b>Total pour Zimbabwe</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US) Projet Appui Total		C.E. (\$US/kg)
<b>RÉGION: LAC</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Assistance/appui technique</b>					
Climatiseurs d'automobiles (MAC) et transport réfrigéré (TR) en Amérique centrale: El Salvador, Honduras, Nicaragua, et Panama	É.U.A.		\$569,000		\$569,000
<i>Le Trésorier est invité à créditer à la France au titre de ses contributions au Fonds pour 1998.</i>					
<b>Total pour Région: LAC</b>			<b>\$569,000</b>		<b>\$569,000</b>
<b>MONDIALE</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Assistance/appui technique</b>					
Compilation de législations pour les organismes de réglementation de pays visés à l'article 5 qui encourage l'abandon du bromure de méthyle use et l'emploi de solutions de rechange	PNUE		\$50,000	\$6,500	\$56,500
Compilation d'études de cas sur les applications réussies de solutions commerciales à faibles impact pour remplacer le bromure de méthyle	PNUE		\$40,000	\$5,200	\$45,200
Cahier d'information sur le bromure de méthyle	PNUE		\$60,000	\$7,800	\$67,800
Ressources techniques et institutionnelles pour les projets dur les solutions de rechange au bromure de méthyle	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Projet globale MAC: Phase III	PNUD		\$250,000	\$32,500	\$282,500
<b>DIVERS</b>					
<b>Assistance/appui technique</b>					
Manuel sur le communication des données	PNUE		\$110,000	\$14,300	\$124,300
<b>Total pour Mondiale</b>			<b>\$540,000</b>	<b>\$70,200</b>	<b>\$610,200</b>
		<b>TOTAL:</b>	<b>3,225.5 \$18,065,608</b>	<b>\$2,206,316</b>	<b>\$20,271,924</b>
		Mois l'avance approuve pour le PNUD à la 23e Réunion:	(\$256,000)	(\$33,280)	(\$289,280)
		Mois l'avance approuve pour le Banque mondiale à la 23e Réunion:	(\$275,600)	(\$35,828)	(\$311,428)
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>\$17,534,008</b>	<b>\$2,137,208</b>	<b>\$19,671,216</b>

**ANNEXE VI****LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROJETS  
RELATIFS AU DIOXYDE DE CARBONE LIQUIDE**

1. Pendant une période expérimentale d'un an,
  - a) Les technologies à base de dioxyde de carbone liquide (DCL) peuvent être utilisées dans les projets relatifs à la mousse de polyuréthane souple en plaque, lorsque la consommation annuelle de CFC de l'entreprise est supérieure à 50 tonnes, sauf si des réglementations nationales ou des raisons de force majeure, telles que la concurrence sur le marché local, ne permettent pas l'utilisation du chlorure de méthyle, auquel cas le document de projet devra démontrer preuve à l'appui la présence d'un tel empêchement;
  - b) Dans le cas des projets portant sur la mousse de polyuréthane souple moulée, où les technologies à base de DCL et les procédés de gonflage à l'eau représentent tous deux des options viables à taux d'ODP nul, l'entreprise sera libre de choisir la technologie qu'elle préfère, sous réserve que le montant admissible de la subvention soit fondé sur la plus efficace des deux options compte tenu du coût.

**2. Surcoûts d'investissement**

- a) Projets portant sur la mousse de polyuréthane en plaque

Les surcoûts d'investissement recevables des projets fondés sur le DCL seront calculés en fonction des éléments suivants:

Catégorie	Élément de coût	Coût (\$US)
Technologie	Acquisition de la technologie	50 000 <sup>1</sup>
	Appui technique	10 000 à 30 000
	Formation	10 000
	Essais	15 000
	Mise en service/Certification	10 000 à 30 000
Équipement	Installation à base de DCL	250 000 à 375 000
	Système de transfert du CO <sub>2</sub>	20 000 à 40 000
	Appareils de mesure divers	70 000 à 85 000
Travaux publics		25 000
<b>Total</b>		<b>460 000 à 660 000<sup>2</sup></b>

<sup>1</sup> Le coût de la licence n'est pas sujet à l'addition de 10% pour les imprévus.

<sup>2</sup> +10% pour imprévus à ajouter.



b) Projets portant sur la mousse de polyuréthane souple moulée

Les surcoûts d'investissement recevables des projets fondés sur le DCL seront calculés en fonction des éléments suivants:

Catégorie	Élément de coût	Coût (SUS)
Technologie	Appui technique	10 000 à 20 000
	Essais	10 000 à 20 000
Équipement	Installation à base de DCL	80 000 à 140 000
	Système de transfert du CO <sub>2</sub>	0 à 25 000
	Appareils de mesure à haute pression	0 à 90 000
Travaux publics		5 000
Vérification		5 000
<b>Total des surcoûts d'investissement</b>		<b>225 000 à 300 000</b>

3. **Surcoûts/suréconomies d'exploitation**a) Projets portant sur la mousse de polyuréthane en plaque

Les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation recevables seront calculés en fonction des paramètres ci-après:

Catégorie de coût	Calcul des coûts	Échelle de coûts (SUS)
Coûts des produits chimiques	Fondé sur le coût total estimatif des produits chimiques pour le niveau réel de production avant et après la reconversion.	
Perte de rendement	4% première année 2% deuxième année 0% troisième année 0% quatrième année	N/D
Autres coûts		
• Entretien	5% du coût d'investissement recevable	12 000 - 18 000
• Énergie	Augmentation réelle	3 500 - 5 000
• Réservoir de DCL	Coût réel de location <sup>3</sup>	4 500 - 5 000

<sup>3</sup> S'il n'est pas possible de louer le réservoir de DCL, le coût d'achat d'un réservoir variant entre \$US 15 000 et \$US 25 000 peut être inclus dans les coûts d'investissement.

b) Projets portant sur la mousse de polyuréthane souple moulée

Les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation recevables seront calculés en fonction des paramètres ci-après:

Catégorie de coût	Calcul des coûts	Échelle de coûts (\$US)
Coûts des produits chimiques	Fondé sur le coût total estimatif des produits chimiques pour le niveau de production réel avant et après la reconversion.	
Autres coûts		
• Entretien	5% du coût d'investissement recevable	4 000 - 11 000
• Énergie	Augmentation réelle	0 - 5 000
• Réservoir de DCL	Coût réel de location	0 - 3 000

#### 4. Méthodologie de calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation

La méthodologie de calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation reposera sur la méthodologie dont l'application est approuvée pour les projets portant sur le chlorure de méthyle approuvée à la 12<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

En particulier:

- Le coût des produits chimiques nécessaires à la fabrication des produits avec des technologies à base de CFC durant l'année précédant la préparation du projet sera comparé au coût des produits chimiques nécessaires pour le même niveau de production des mêmes produits avec le procédé à base de DCL.
- Les surpertes de rendement (pertes découlant de la reconversion) seront calculées en fonction des pertes de produits finis fabriqués avec le procédé à base de DCL, établies au taux de 4% durant la première année et de 2% durant la deuxième année.

L'application de la méthodologie est démontrée à l'Appendice I.

## APPENDICE I

**Application de la méthodologie de calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation  
dans les projets de production de mousse en plaque avec la technologie  
à base de dioxyde de carbone liquide**

- Les surcoûts/suréconomies d'exploitation de chaque année sont calculés comme suit:  

$$IOC^y = (B_2 - B_1) + (C_2 - C_1) + M + P + T + Y^y$$
- Le montant total des IOC sera égal à:  

$$= NPV \{IOC^1 + IOC^2 + IOC^3 + IOC^4\}$$
 où:
  - y = Année 1 à année 4
  - B<sub>1</sub> = Coût total annuel de l'agent de gonflage à base de CFC
  - B<sub>2</sub> = Coût total annuel de l'agent de gonflage à base de DCL pour le même niveau de production après reconversion
  - C<sub>1</sub> = Coût total annuel des autres produits chimiques utilisés
  - C<sub>2</sub> = Coût total annuel des autres produits chimiques utilisés pour le même niveau de production après reconversion

M, P, T, représentent les coûts annuels supplémentaires pour l'entretien, l'énergie et la location du réservoir respectivement.

Y<sup>y</sup> est la surperte de rendement pour chaque année, calculée comme suit:

- Y<sup>1</sup> = 0.04 x niveau de production avec le DCL (tonnes) x prix de la mousse sur le marché (\$US/tonne)
- Y<sup>2</sup> = 0.02 x niveau de production avec le DCL (tonnes x prix de la mousse sur le marché (\$US/tonne)
- Y<sup>3</sup> = Y<sup>4</sup> = 0.

Présentation en tableau

Coûts/Économies annuelles (\$US)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Agent de gonflage	B <sub>2</sub> - B <sub>1</sub>	B <sub>2</sub> - B <sub>1</sub>	B <sub>2</sub> - B <sub>1</sub>	B <sub>2</sub> - B <sub>1</sub>
Autres produits chimiques	C <sub>2</sub> - C <sub>1</sub>	C <sub>2</sub> - C <sub>1</sub>	C <sub>2</sub> - C <sub>1</sub>	C <sub>2</sub> - C <sub>1</sub>
Entretien, énergie, réservoir	M+P+T	M+P+T	M+P+T	M+P+T
Perte de rendement	Y <sup>1</sup>	Y <sup>2</sup>	0	0
Surcoût/suréconomie total annuels				
Surcoût/suréconomie total annuels NPV				
Montant total des surcoûts/suréconomies				

\*

Ces coûts peuvent être omis si les variations sont minimales avant et après la reconversion.